

# **Commission de l'Océan Indien**

## **RAPPORT ANNUEL 2003**

Liste des acronymes

Préface

Message du Président de la Commission de l'Océan Indien

Introduction du Secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien

**Chapitre 1. Présentation de la Commission de l'Océan Indien**

**Chapitre 2. Présentation économique des pays membres**

**Chapitre 3. Le développement économique**

3.1 L'intégration économique régionale

3.2. La mise en place d'une organisation touristique des îles de l'Océan Indien

3.3. Le programme de renforcement du secteur privé

**Chapitre 4. Le développement durable : Environnement, Gestion des ressources marines et côtières**

4.1. La fin du Programme Régional Environnement

4.2. Le démarrage du projet ARPEGE

4.3. Le démarrage du Programme Régional de Protection des Végétaux

4.4. Les avancées du Projet régional complémentaire en météorologie

4.5. La bonne évolution du réseau régional de suivi monitoring des récifs coralliens

4.6. Le projet régional de lutte contre les déversements des hydrocarbures en mer

4.7. La concrétisation du financement du projet Marquage des thons de l'Océan Indien

4.8. La concrétisation du financement du Projet pilote régional de la COI sur la Surveillance, le Contrôle et le Suivi des grands pélagiques migrateurs

4.9. L'identification d'un projet de gestion durable des ressources marines et côtières

4.10. Le lancement d'une étude de faisabilité d'un projet Conservation des écosystèmes côtiers et marins des pays de l'Océan Indien

4.11. Le démarrage du projet Epidémiologie animale

**Chapitre 5. Le développement humain**

5.1. La pérennisation de l'Université de l'Océan Indien

5.2. La réalisation du Festival culturel tournant de l'Océan Indien

5.3. Protection civile

5.4. L'émergence d'une initiative régionale de lutte contre le SIDA

5.5. Le lancement d'un Projet régional Santé

5.6. La création d'un Observatoire des droits de l'enfant dans l'Océan Indien

**Chapitre 6. La COI dans le contexte de la mondialisation, de la mise en œuvre des Accords de Cotonou et de l'intégration régionale**

**Chapitre 7. Des partenariats diversifiés**

7.1. Coopération Union européenne/COI

7.2. Une plus grande implication financière de la France

7.3. Les autres bailleurs de fonds

7.4. La diversification des partenariats

**Annexes**

- Personnel de la Commission de l'Océan Indien
- Adresses utiles

## LISTE DES ACRONYMES (utilisés dans ce rapport)

<b>ACP</b>	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
<b>AGOA</b>	African Growth and Opportunity Act
<b>AIF</b>	Agence Internationale de la Francophonie
<b>AMESD</b>	Suivi de l'environnement africain pour un développement durable
<b>APE</b>	Accord de Partenariat Economique
<b>ARPEGE</b>	Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement
<b>ARVAM</b>	Agence pour la Recherche et la VALorisation Marines
<b>AUF</b>	Agence Universitaire de la Francophonie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux publics
<b>CAOR</b>	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Régional
<b>CARICOM</b>	Communauté du bassin des Caraïbes
<b>CBI</b>	Initiative transfrontalière en Afrique (Cross-Border Initiative)
<b>CDE</b>	Centre pour le Développement de l'Entreprise
<b>CIRC</b>	Comité Interrégional de Coordination
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>COI</b>	Commission de l'Océan Indien
<b>COMESA</b>	Common Market of Eastern and Southern Africa
<b>CRPM</b>	Conférence des Régions Périphériques et Maritimes
<b>CTOI</b>	Commission Thonière de l'Océan Indien
<b>DAG</b>	Décision d'Autorisation Globale
<b>DOM</b>	Départements d'Outre-Mer
<b>EAC</b>	Esat African Community
<b>EBAS</b>	EU-ACP Business Assistance Scheme
<b>EUMETSAT</b>	Organisation Européenne pour l'Exploitation des Satellites Météorologiques
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FFEM</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FSP</b>	Fonds de Solidarité Prioritaire
<b>GCRMN</b>	Réseau Mondial de Suivi des Récifs Coralliens
<b>GEF</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Facility)
<b>GTT</b>	Groupe de Travail Techniques
<b>HRTF</b>	Transmission d'Images Haut Débit
<b>HRUS</b>	High Resolution User Station
<b>ICRI</b>	Initiative Internationale sur les Récifs coralliens
<b>IDH</b>	Indicateur de Développement Humain
<b>IGAD</b>	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
<b>IOR-ARC</b>	Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation
<b>METEOSAT</b>	Satellites Météorologiques Géostationnaires d'EUMETSAT
<b>MFA</b>	Mauritius Freeport Authority
<b>NOAA</b>	National Oceanic and Atmospheric Administration
<b>OCM</b>	Organisation Commune de Marché

<b>OIF</b>	Organisation Internationale de la Francophonie
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMT</b>	Organisation Mondiale du Tourisme
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPL</b>	Officier Permanent de Liaison
<b>OTIOI</b>	Organisation Touristique des Iles de l'Océan Indien
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PARITE</b>	Programme d'Appui Régional aux Initiatives Télématiques
<b>PARMU</b>	Projet d'appui au développement de l'Anesthésie-réanimation et Médecine d'Urgence
<b>PCCT</b>	Programme Cadre de Coopération Technique
<b>PDUS</b>	METEOSAT Haute Résolution
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIED</b>	Petits Etats Insulaires en Développement
<b>PIR</b>	Programme Indicatif Régional
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PRE</b>	Programme Régional Environnement
<b>PREHARP</b>	Programme Régional d'Harmonisation de Procédures de Contrôle Vétérinaire et Sanitaire des Produits Halieutiques
<b>PRIDE</b>	Programme Régional Intégré de Développement des Echanges
<b>PRPV</b>	Programme Régional de Protection des Végétaux dans la région de l'Océan Indien
<b>PUMA</b>	Projet de transition météorologique en Afrique (tous ACP)
<b>RIFF</b>	Regional Integration Facilitation Forum (CBI)
<b>RMI</b>	Revenu Minimum d'Insertion
<b>RUP</b>	Région Ultra Périphérique
<b>SADC</b>	Southern African Development Community
<b>SCS</b>	Suivi Contrôle et Surveillance (projet pêche)
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SIBA</b>	Seychelles International Business Authority
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
<b>SIDSnet</b>	Small Island Developing States Network
<b>SIPC</b>	Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes
<b>SITZ</b>	Seychelles International Trade Zone
<b>SMB</b>	Seychelles Marketing Board
<b>TIC</b>	Technologies d'Information et de Communication
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UICN</b>	Alliance mondiale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNITAR</b>	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
<b>UOI</b>	Université de l'Océan Indien
<b>UTG</b>	Unité Technique de Gestion
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>ZLE</b>	Zone de Libre Echange

## Préface

Les Comores, en butte à l'isolement et confrontée à de nombreux défis, ont toujours attaché beaucoup d'importance à la Commission de l'océan Indien. C'est, pour nous, l'organisation régionale de proximité par excellence qui regroupe les peuples frères du sud ouest de l'océan Indien. C'est notre premier horizon dans notre politique d'ouverture au monde. C'est donc avec beaucoup de d'intérêt et de fierté que j'ai présidé, au nom de l'Union des Comores, la Commission de l'océan Indien en 2003.

Ce fut en effet une année très riche, tant pour notre pays que pour notre organisation. Sous l'égide de la communauté internationale qui n'a pas ménagé ses efforts, un patient dialogue a débouché sur l'accord du 20 décembre 2003, qui a permis la tenue d'élections législatives, pour les assemblées des Iles en mars, pour celle de l'Union des Comores en avril 2004. Les institutions sont désormais en place et les lois organiques sur la répartition des compétences et des moyens financiers entre les Iles et l'Union pourront enfin être votées. Le processus de réconciliation et de normalisation aux Comores arrive à son terme. Il s'agira maintenant de mobiliser toutes les énergies pour promouvoir un développement durable de notre pays et pour lutter contre la pauvreté. La Commission de l'océan Indien a été partie prenante de cet accord du 20 décembre, sous la haute autorité du Président de la République d'Afrique du Sud Thabo Mbéki, Coordonnateur des efforts de la région et de la Troïka de l'Union Africaine sur les Comores, en présence des représentants de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de l'Union européenne, des Nations Unies, des Premiers ministres de Madagascar et de Maurice, du Ministre français de la Coopération et de la Francophonie et du Vice-Ministre des Affaires étrangères de la Tanzanie.

Notre organisation est franchement allée de l'avant au cours de cette année. Au-delà des programmes, nombreux et variés, qui sont mis en œuvre, il convient de souligner des points saillants porteurs d'avenir. Le Conseil des ministres s'est réuni en session extraordinaire à Moroni, les 30 et 31 octobre 2003, en vue de préparer un Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la COI qui se tiendra dans quelques mois. Un Comité de sages a été désigné pour réfléchir à de nouvelles orientations stratégiques pour la COI. Il a remis son rapport qui sera examiné au cours du prochain Conseil. La COI a participé à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Cancun du 10 au 14 septembre 2003.

En outre, elle a été désignée comme structure de coordination régionale pour la préparation de la réunion de l'ONU qui doit se tenir en 2004 à Maurice concernant les Petits Etats Insulaires en Développement.



Enfin, elle a initié un partenariat avec l'Unicef pour la création d'un Observatoire des droits de l'enfant dans l'océan Indien. Cette évocation sommaire n'est pas exhaustive et ne doit pas masquer les autres initiatives, nombreuses, et l'ampleur des tâches quotidiennes de la vie de notre organisation.

Tout cela n'aurait pas pu se faire sans l'aide de nos partenaires, au premier rang desquels l'Union européenne qui finance l'essentiel de nos programmes. Il me plait de relever que la France s'engage par le biais du Fonds de Solidarité Prioritaire dans le financement de projets. De même, à côté de la Banque Mondiale, d'autres partenaires complètent nos financements comme la Banque africaine de développement sur un projet régional de lutte contre le Sida ou l'UNICEF.

La COI a fonctionné en 2003 avec un personnel réduit, ce qui n'a pas empêché la réalisation de ces nombreuses activités. Il faut savoir gré au Secrétaire général et à son équipe pour tout le travail accompli et pour leur dévouement. Bien des projets ont été montés, financés et mis sur de bons rails, qu'il conviendra de mener à terme.

Au cours de l'année 2004, la Présidence sera assurée par la France. En raison de la place qu'elle occupe dans cette partie du monde, des soutiens qu'elle apporte à la COI, de la présence de La Réunion dans notre organisation régionale, nul doute que cette présidence, comme cela a été le cas par le passé, ne soit particulièrement féconde.

Le processus de mondialisation auquel on assiste et toutes les déréglementations qui l'accompagnent génèrent des incertitudes que l'isolement ne peut qu'exacerber. Il éloigne les centres de décisions des Etats, surtout lorsqu'ils sont de taille petite ou moyenne. Dans ces conditions, la coopération et l'intégration régionales peuvent constituer des points de passages obligés.

**SOUEF Mohamed El Amine**  
**Ministre d'Etat, Ministre des Affaires**  
**Etrangères et de la Coopération des Comores**

## Message du Président de la Commission de l'Océan Indien

La Commission de l'Océan indien (COI) célèbre cette année le vingtième anniversaire de sa création. Je voudrais à cette occasion lui exprimer tout l'attachement que lui porte la France, en rappelant que, lorsque notre pays a rejoint cette organisation en 1986, il avait le souci d'œuvrer au développement de cette zone par la coopération régionale. Deux décennies après, cette détermination n'a pas changé.

C'est conscient du chemin parcouru mais aussi de celui qui reste à accomplir que j'assume cette année la présidence de notre organisation. Deux évènements récents doivent nous encourager.

D'abord, l'aboutissement du processus de réconciliation aux Comores, engagé à Fomboni en 2001, qui permettra de consolider la stabilité de l'archipel et ouvrira de nouvelles perspectives de développement. Ensuite, la résolution que nous avons prise au Conseil des Ministres extraordinaire de Moroni en novembre 2003 de nous engager dans une réforme ambitieuse de notre organisation.

D'importants défis nous attendent. Les recommandations du Comité de Sages sur les nouvelles orientations de la COI seront examinées par le prochain Conseil des Ministres de Moroni. Un Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres sera organisé dans quelques mois pour définir les grandes orientations pour les années à venir. Par ailleurs, du 29 août au 3 septembre 2004, se tiendra à Maurice une réunion de l'Organisation des Nations Unies sur la mise en œuvre du Plan d'Action de la Barbade en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement. La COI joue un rôle important dans la mise en œuvre de cette rencontre. Je suis convaincu que tous ces événements seront des plus fructueux.

Il importe également de mener à bonne fin les programmes en cours.

Le Programme Régional Environnement et le Programme de lutte contre les pollutions par des hydrocarbures ont rempli leur mission et le Festival culturel tournant a connu un grand succès populaire.



Des programmes ont démarré en 2003, portant sur l'éducation à l'environnement, la protection des végétaux, la gestion des ressources halieutiques. Une initiative régionale de lutte contre le Sida et un Observatoire des droits de l'enfant dans l'Océan indien, en partenariat avec l'Unicef, se mettent en place. Je tiens ici à remercier les partenaires qui ont financé ces programmes : l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

La France est fière d'un long compagnonnage historique et de sa solidarité avec les peuples indianocéaniques. Elle appuie, pour sa part, des projets régionaux dans les domaines de la santé, de la protection civile, de l'épidémiologie animale. Son action ne saurait avoir de pertinence sans le dynamisme des collectivités locales et des élus de la Réunion. Enfin, le statut de région européenne ultra périphérique permet à la Réunion de s'associer aux ensembles qui s'édifient dans la zone.

La coopération et l'intégration régionales sont porteuses de développement durable et de paix pour nos pays, de mieux-être et de fraternité pour nos populations. La France réaffirme sa volonté et son engagement de continuer à s'y investir pleinement. Je souhaite à la Commission de l'Océan indien un très bon anniversaire !

**Xavier DARCOS**  
**Ministre Délégué à la Coopération, au**  
**Développement et à la Francophonie,**  
**de la République Française**

## Introduction du Secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien

L'année 2003 a vu une activité soutenue de la Commission de l'océan Indien tandis que l'organisation est entrée dans une phase de renouvellement.

L'activité principale de la COI consiste en la mise en œuvre de projets de coopération fonctionnelle.

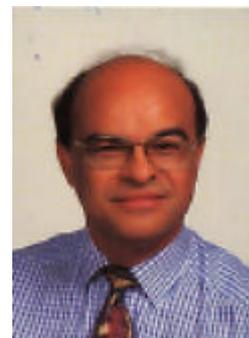
Plusieurs programmes sont arrivés à terme cette année. Il s'agit du Programme Régional Environnement, du Festival Culturel Tournant de l'océan Indien qui a connu un grand succès populaire à Maurice, du 29 avril au 4 mai 2003, du Programme régional de lutte contre les déversements des hydrocarbures, du Programme Cadre de Coopération Technique.

D'autres se poursuivent sans encombre comme le programme Météorologie, le Projet Sécurité civile, le Suivi des récifs coralliens.

D'autres encore ont effectivement démarré en 2003 comme le Programme ARPEGE, le Programme régional de protection des végétaux (PRPV), le Projet épidémiologie animale. Enfin, des conventions de financement ont été signées pour plusieurs programmes qui démarrent comme les Suivi, Contrôle et Surveillance des pélagiques migrateurs, le Programme de marquage des thons de l'océan Indien, la Cellule d'appui à l'Ordonnateur régional (CAOR), ou, sur financement français, le programme Santé. Sont dans l'attente d'un financement le Projet de soutien au secteur privé (FED) et l'Initiative régionale de lutte contre le SIDA (Banque Africaine de Développement). Des études d'identification ont été menées pour deux projets dans le domaine de l'environnement tandis que se met en place un Observatoire des droits de l'enfant de l'océan Indien en partenariat avec l'UNICEF.

Au total, quelque 17 projets sont menés en 2003 par la Commission de l'océan Indien pour un montant de plus de 70 millions d'euros.

Comme les années précédentes, la COI s'est affirmée sur la scène internationale. Elle a participé comme observateur au Conseil des ministres de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun (10-14 septembre 2003).



Elle a été désignée comme structure régionale de coordination pour la préparation de la réunion des Nations Unies sur les Petits Etats insulaires en développement à Maurice en septembre 2004 (Barbade + 10). Elle a participé à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, entre l'Union européenne et les pays ACP, aussi bien dans la gestion du 9<sup>ème</sup> FED dans un cadre régional élargi à l'Afrique orientale et australe que dans la négociation des Accords de partenariat économique. Enfin, elle poursuit sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur les problématiques de l'Environnement dans le monde et, singulièrement, en Afrique.

Tout cela s'est fait avec des moyens humains réduits, en raison notamment de la fin de l'assistance de l'Unité technique de gestion (UTG). Ce manque a été compensé par une mobilisation remarquable du personnel dévoué à la COI et il me plait de lui dire ici ma gratitude.

Nos remerciements vont aussi à nos partenaires financiers, au premier rang desquels, comme depuis le début, il y a 20 ans, la Commission Européenne. La France s'implique davantage dans le financement de projets, ce qui participe de la diversification des ressources financières de l'organisation amorcée par un partenariat avec la Banque Mondiale, le PNUD ou le PNUE et qui se poursuit avec la Banque Africaine de Développement.

Au cours de l'année 2003, c'est M. SOUEF El Amine, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de l'Union des Comores qui a assuré la présidence de la Commission de l'océan Indien. Ce fut une présidence riche, marquée notamment par les travaux du Comité de sages sur les orientations stratégiques de la COI, un Conseil des Ministres extraordinaire les 30 et 31 octobre à Moroni, la préparation du Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, l'Accord du 20 décembre aux Comores sur les élections législatives, accord placé sous l'autorité du Président Thabo Mbéki d'Afrique du Sud, sous l'égide de l'Union Africaine, en présence des représentants gouvernementaux des pays de la région et du Secrétaire général de la COI.

Au cours de ces trois ans passés à la tête du Secrétariat général de la COI, nous avons voulu intensifier la coopération fonctionnelle, promouvoir l'organisation sur le plan international, affirmer la présence de la COI sur la scène régionale, aider à la réflexion sur le rôle et donc le devenir de la COI.

Notre successeur disposera d'une équipe largement renouvelée et tous nos vœux l'accompagnent. Nous savons qu'il pourra compter sur le personnel, les instances dirigeantes et les partenaires de la COI à qui nous disons ici tous nos remerciements.

Au cours de l'année 2004, la présidence est assurée par la France. Chacune des présidences françaises s'est traduite par des avancées pour notre organisation. Nous sommes persuadé que celle-ci ne dérogera pas à la règle et que le prochain Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement sera décisif pour le développement et l'intégration de notre espace insulaire indiaocéanique.

**Wilfrid BERTILE**  
**Secrétaire général de la Commission de**  
**l'océan Indien.**

# Chapitre 1

## PRESENTATION DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

La COI est une organisation originale qui regroupe quatre Etats ACP (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) et une région ultrapériphérique européenne (La Réunion).

Créée en janvier 1984 par l'accord Général de Coopération de Victoria, la COI regroupait initialement Madagascar, Maurice et les Seychelles.

L'actuelle Union des Comores et la France agissant pour le compte de la Réunion la rejoignent en janvier 1986.

### Organisation de la COI

**Le Conseil** qui réunit, une fois par an, les Ministres des Affaires Etrangères des cinq Etats, constitue l'organe suprême de la Commission. Il décide des actions à mener.

**Le Comité des Officiers Permanents de Liaison (OPL)** est composé de représentants des administrations nationales des cinq Etats membres.

Le Comité des OPL se réunit trois fois par an. Il passe en revue l'avancement des projets et les nouvelles propositions d'activités. Il est habilité à prendre certaines décisions concernant l'organisation et prépare le Conseil de la COI.

**Le Secrétariat général** « assure la permanence et la continuité de l'institution ». Son rôle a évolué depuis sa création en 1989 et, à l'heure actuelle, le Secrétariat général est devenu le principal organe de la préparation des programmes de la COI et de leur mise en œuvre, ainsi que des relations avec les bailleurs de fonds. L'évolution la plus importante dans ce contexte a été la nomination, en 1999, du Secrétaire général comme ordonnateur régional pour tous les projets financés par la Communauté européenne, un changement important au niveau de ses responsabilités.

Le Secrétariat Général est situé à Quatre Bornes (Ile Maurice).

**Le Secrétaire général**, nommé par le Conseil de la COI, est assisté dans ses fonctions par trois Chargés de mission, un Secrétariat et un Assistant comptable.

Il est appuyé par une assistance technique de l'Union européenne et de la France qui renforce l'équipe professionnelle du Secrétariat général. Le mandat du Secrétaire Général est de 4 ans, non renouvelable. Depuis 2001, le poste est occupé par Wilfrid Bertile, Professeur des Universités, ancien député de la Réunion.

**Les Chargés de mission** sont responsables du suivi des projets. Ceux-ci sont regroupés en trois ensembles : coopération et intégration économiques, développement durable et développement humain.

Bien que non prévu par les textes fondateurs, le **Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement** s'est déroulé à Madagascar en mars 1991 et le 3 décembre 1999 à Saint-Denis de la Réunion. Il a été convenu à cette occasion que le Sommet se réunirait désormais tous les quatre ans. Un nouveau Sommet devrait donc se tenir en 2004.

### Objectifs, missions et partenaires de la Commission de l'océan Indien

L'accord général de Victoria définit d'une manière très large les domaines de coopération :

- la coopération diplomatique ;
- la coopération économique et commerciale ;
- la coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes ;
- la coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, de l'éducation et en matière de justice.

Le Livre Blanc de 1998 a précisé les grands axes de l'activité de la COI.

1. « Renforcement du dialogue politique et stratégique » afin que «*par une dérive technocratique, (...) le projet ne disparaisse pas derrière les projets* ».
2. « La préparation de la région et de ses acteurs économiques pour faire face aux défis de la mondialisation ».

3. « L'affirmation et la valorisation de l'identité indianocéanique ».
4. « La représentation des intérêts spécifiques des îles de l'océan Indien auprès des instances régionales et internationales ».
5. « La promotion et la facilitation de la coopération fonctionnelle à travers la participation des populations et des opérateurs économiques et sociaux aux actions de coopération régionale ».

Depuis sa création, la COI a développé des actions dans les domaines les plus divers : environnement, tourisme, développement des échanges, pêche, télécommunications, culture, artisanat, météorologie, valorisation des ressources humaines...

Pour le financement de ses projets, la COI reçoit une aide importante de l'Union européenne qui intervient, conformément aux orientations de la Convention de Lomé et désormais de l'accord de Cotonou, à travers le Fonds Européen de Développement (FED).

C'est dans ce cadre qu'est élaboré un document de cadrage –le Programme Indicatif Régional– qui détermine les domaines d'action et d'intervention de l'appui communautaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de COTONOU, ce programme indicatif régional (9<sup>ème</sup> FED) est finalisé avec les instances européennes et couvre la période 2002-2007. Il concerne désormais une région élargie comprenant la COI et d'autres organisations régionales (COMESA, EAC, IGAD...).

La Réunion, en tant que région européenne, n'est pas éligible au Fonds Européen de Développement. La France finance donc directement sa participation aux projets de la COI.

La COI reçoit également le soutien d'autres bailleurs de fonds. La Banque Mondiale a, par exemple, choisi l'organisation pour mettre en place un programme de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et un réseau de suivi des récifs coralliens. La France finance notamment un projet de coopération dans le domaine de la protection civile. La Banque Africaine de Développement s'engage dans le financement d'une Initiative régionale de lutte contre le SIDA, lancée par la COI en 2003.

De nombreux accords de partenariat ont été signés avec l'UNESCO, avec les institutions de la Francophonie, avec l'ONU-SIDA notamment.

La COI entretient des liens étroits avec d'autres organisations régionales, en particulier avec le COMESA, le CARICOM et le Forum du Pacifique Sud.



19<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres de la COI – Seychelles, 12-13 février 2003.

De gauche à droite : M. Wilfrid Bertile (SG de la COI), SE M. Jérémie Bonnelame (Ministre des Affaires Etrangères des Seychelles), SE M. Souef Mohamed El Amine (Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération des Comores - Président de la COI), SE M. Pierre-André Wiltzer (Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie), SE M. Marcel Ranjeva (Ministre des Affaires Etrangères de Madagascar), SE M. Anil Gayan (Ministre des Affaires Etrangères de Maurice).

A l'invitation de l'Union africaine, le Secrétaire général a participé à l'accord du 20 décembre 2003 sur le parachèvement du processus de Fomboni, entre le Président de l'Union et les Présidents des îles autonomes des Comores, sous l'égide de la Communauté internationale. En participant ainsi à cet important accord, la COI est véritablement dans son rôle d'organisation régionale de proximité.



*Accord du 20 décembre 2003 sur le parachèvement du processus de Fomboni*

*De gauche à droite : SE M. Abdou Diouf (SG de l'OIF), SE M. Pierre-André Wiltzer (Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie), SE M. Azali Assoumani (Président de l'Union des Comores), SE M. Thabo Mbeki (Président de l'Afrique du Sud), SE M. Paul Raymond Bérenger (Premier Ministre de Maurice), SE M. Jacques SYLLA (Premier Ministre de Madagascar), M. Wilfrid Bertile (SG de la COI).*

## Chapitre 2

# PRESENTATION ECONOMIQUE DES PAYS MEMBRES

Les cinq pays membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) sont confrontés à des problématiques communes liées à leur insularité et cherchent à développer des synergies et complémentarités pour accélérer leur développement économique, social et culturel.

Plusieurs de ces pays sont également membres d'autres organisations régionales comme la SADC, le COMESA et l'IOR.

L'océan Indien est une zone stratégique, où l'Europe rencontre à la fois l'Afrique et l'Asie. Au vu des changements du contexte mondial, politique (fin de la guerre froide et de l'apartheid) et économique (création de l'Organisation Mondiale du Commerce) et technologique (avec le développement des réseaux électroniques), de nouveaux liens se tissent entre les îles de l'océan indien et des pays tels que l'Inde, la Chine, l'Australie, l'Afrique australe ou les pays arabes. Chacun des membres de la COI s'efforce d'en tirer le meilleur parti, en jouant sur ses avantages spécifiques, si opposés soient-ils (disponibilité de capitaux pour Maurice, faible coût de main d'œuvre pour Madagascar, par exemple). Mais tous sont conscients que le développement durable est un processus trop complexe pour ne pas avoir besoin d'une forte solidarité régionale, que la géographie, l'histoire et la culture peuvent favoriser, facilitant ainsi leur insertion optimale dans le monde de demain.

### 2.1 Comores

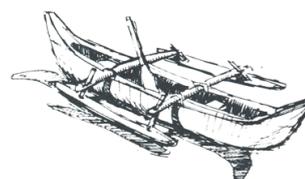
Situé dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique orientale et Madagascar, l'archipel des Comores comprend les quatre îles de Grande-Comore (Ngazidja), Mohéli (Mwali), Anjouan (Ndzuani) et Mayotte (Maoré). Pour ce qui est de l'Union des Comores, la population est estimée à 727 000 habitants sur une superficie de 1862 km<sup>2</sup>. La densité moyenne de 390 habitants au km<sup>2</sup> est l'une des plus élevée d'Afrique. Avec un PIB de 176 000 FC (358 euros en 2001) par habitant, les Comores se classent parmi les pays moins avancés (139<sup>e</sup> rang mondial avec un IDH de 0,506 en 1999)

#### Situation économique

L'économie comorienne est essentiellement une économie de subsistance, peu productive, qui tire ses principales ressources de l'exportation des produits agricoles de rente qui ne peuvent plus à elles seules financer les importations (taux de couverture de 38 % en 2002)

Les exportations se sont nettement redressées (+23% en 2001 et + 8,5% en 2002) en valeur sinon en volume (9925 M Francs Comoriens en 2002) ; elles sont constituées de la vanille (6600 MFC) suivie du girofle (2433 M FC) et de l'ylang-ylang (1033 M FC). La France est le premier client avec près de 62% des exportations totales en 2002. Le classement des clients en 2001 s'établit comme suit : France, Etats-Unis, Singapour et Allemagne. Globalement, la COI représente environ 6%, la SADC hors COI moins de 1,5% (essentiellement l'Afrique du sud) et le COMESA hors COI moins de 0,5%.

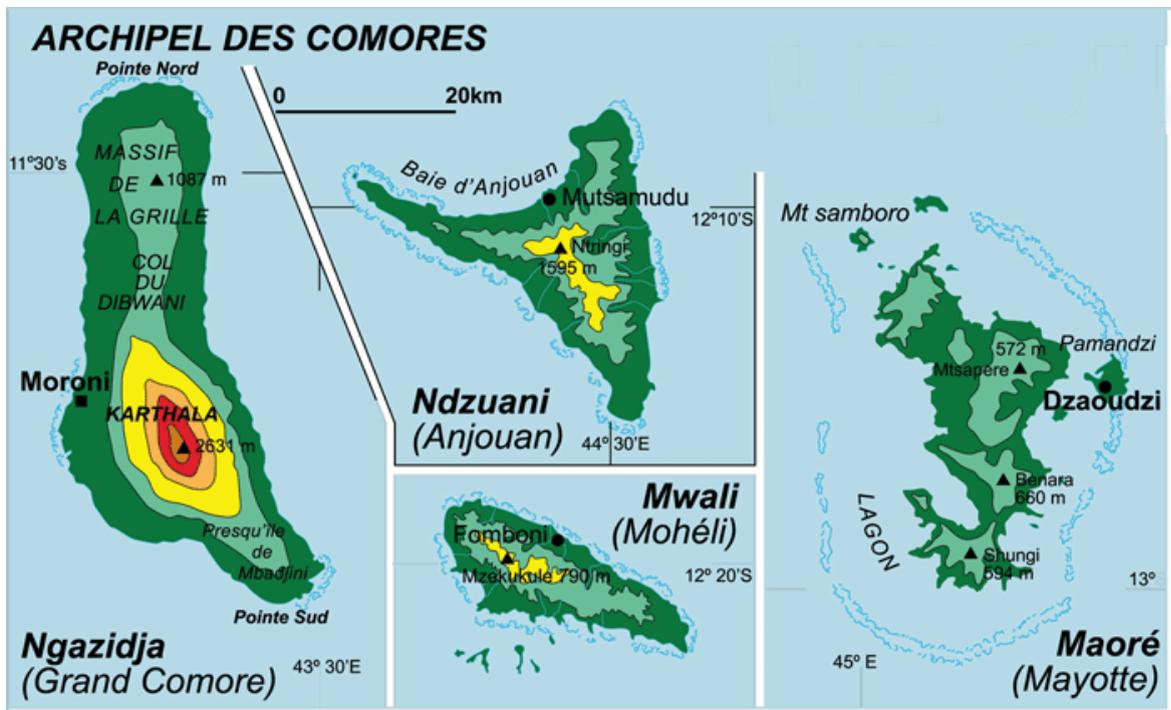
Les importations sont en baisse de - 5,4% en 2002 par rapport à 2001 (26 297 M FC), en raison de la baisse du poste des véhicules et pièces détachées, des produits pharmaceutiques, du riz (3 075 M FC), des viandes et poissons (2191 M FC). En sens inverse, les produits pétroliers, en hausse de +12,5% deviennent le premier poste des importations (4783 MFC en 2002) ; les produits de la construction augmentent également. La France demeure le principal fournisseur (42% du total), suivie de l'Afrique du sud, du Kenya et du Pakistan. Traditionnellement, la part de la COI est de 13% ; celles du COMESA hors COI et de la SADC hors COI respectivement environ 8% et 11%.



Trois secteurs, l'agriculture-pêche-forêts, le commerce-hôtels-restaurants et les administrations publiques représentent plus de 80 % du PIB. L'économie comorienne est caractéristique d'une économie sous développée avec :

- un secteur primaire qui constitue 41 % du PIB, emploie 70% des Comoriens. L'économie agricole repose sur trois productions : la vanille (140 t en 2001), le clou de girofle (2000 t), l'ylang-ylang (40 t) dont la production est en hausse ces dernières années, en valeur sinon en volume. Ils ont bénéficié de la conjoncture (incendies en Indonésie en 1999 pour les clous de girofle, cyclones à Madagascar pour la vanille). Les structures de production restent faibles.

- un secteur secondaire embryonnaire qui souffre de l'isolement et des pénuries d'électricité et d'eau. Il a régressé au cours des trente dernières années. L'industrie représente moins de 5 % du PIB. Cette industrie est composée de boulangeries et menuiseries qui ressemblent plus à de l'artisanat qu'à une industrie en tant que telle.
- un secteur tertiaire largement dominé par l'activité commerciale, notamment le commerce de produits importés. Le potentiel touristique commence à peine à être exploité en raison des communications maritimes et aériennes limitées.



### Evolution de la situation macro-économique

Le déclin économique des Comores s'est amorcé dans les années 1990 et s'est aggravé en raison de la crise de sécession de 1997. Au cours de cette décennie, la croissance du PIB réel est restée en moyenne très en dessous de la croissance de la population (2,8%). En 2001, le PIB a enregistré une augmentation de 1.9 %. Les taux d'investissements restent très faibles en raison de l'absence d'un environnement politique favorable à l'entreprise privée.

La discipline qu'impose l'appartenance des Comores à la zone Franc permet de maintenir de faibles taux d'inflation (en reprise en 2001 avec 3,4%) et un niveau approprié de réserves de change malgré les importants déséquilibres fiscaux.

Le service de la dette interne et externe s'accroît de façon inquiétante face à un PNB et une aide internationale qui évoluent peu. En dépit des transferts privés de la Diaspora comorienne le déficit de la balance courante atteint 10,5 M de dollars en 2001, soit 10,5 % du PIB.

## Situation Sociale

Avec un PIB d'environ 358 euros par habitant, les Comores se classent dans le rang des pays les plus pauvres de la planète. La pauvreté touche 41 % de la population en Grande Comore, 70 % à Anjouan et 64 % à Mohéli.

Le seuil de pauvreté absolue, tel que défini aux Comores selon les normes de la Banque Mondiale, est de 335 euros (consommation annuelle par personne). La pauvreté est plus accentuée en milieu rural. Le chômage atteindrait 25 % de la population active en 2001.

## Poursuivre les efforts macro- économiques, politiques et de bonne gouvernance

Les Comores sont dans une période de transition devant aboutir à une stabilité politique et à une meilleure gestion économique. Les performances du pays sont étroitement surveillées par la Banque Mondiale et le FMI et des progrès sensibles sont attendus en matière de gestion des affaires publiques sur les trois îles.

Un effort considérable doit donc être réalisé en matière de réconciliation nationale. La mise en place des nouvelles institutions et le processus de décentralisation constituent des étapes charnières pour l'avenir du pays, un défi de taille, que les bailleurs devront accompagner par un appui institutionnel renforcé.

## 2.2 Madagascar

Plus étendue que la France, Madagascar, « la Grande Ile », se trouve séparée du continent africain par le Canal du Mozambique. Le centre de l'île est constitué de hauts plateaux, où se trouve la capitale Antananarivo, qui délimitent les régions côtières en deux zones climatiques très distinctes. Le Nord et l'Est qui subissent l'influence des moussons sont très humides et reçoivent plus de 2 mètres de pluies par an, alors que le Sud, semi désertique, n'en reçoit que 40 mm.

Avec 16,5 millions d'habitants, pour une superficie de 587 000 km<sup>2</sup>, Madagascar apparaît faiblement peuplé. Cette population est cependant très inégalement répartie. Elle se concentre particulièrement sur l'axe central des hauts plateaux et sur la côte sud-est. Sa croissance est estimée à environ 2,7% par an. Cette forte croissance à laquelle s'ajoutent d'importants mouvements migratoires intérieurs n'est pas sans conséquences économiques et sociales.

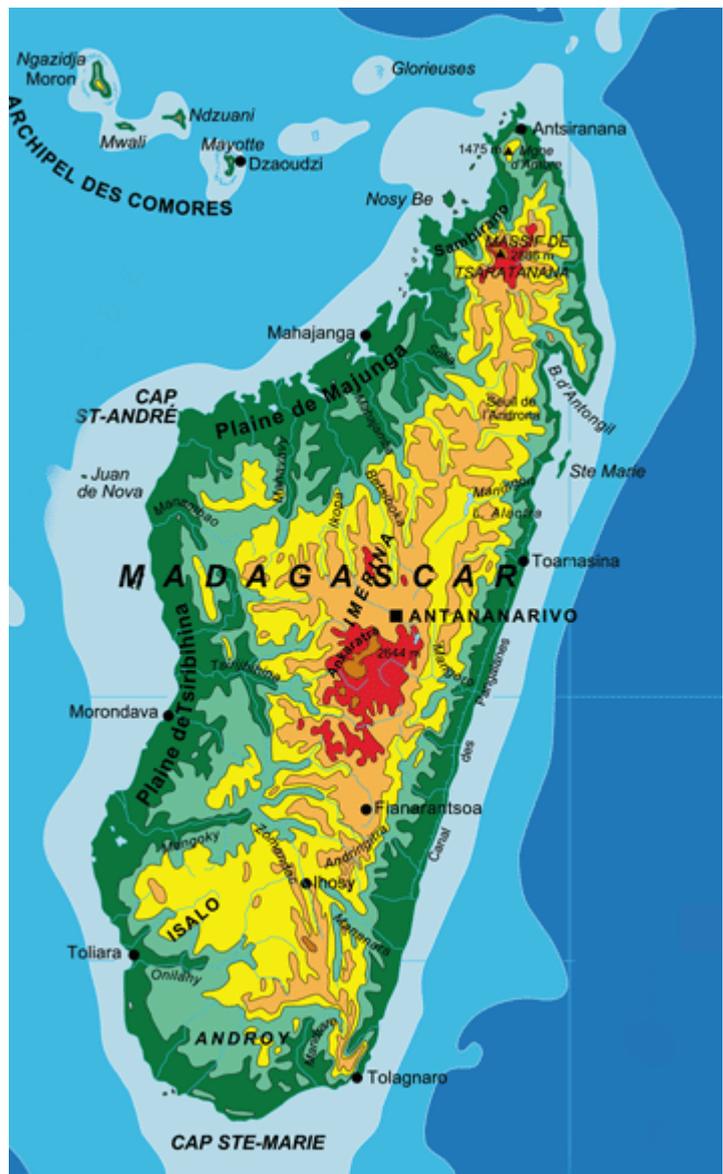
*Madagascar* est une grande économie insulaire par la taille de sa population qui représente 85% de la population totale de la COI. Mais du fait du très faible niveau de revenu (PIB /hab. : 286 dollars en 2002) qui en fait un des pays les plus pauvres de la planète, son marché ne constitue actuellement que le troisième de la région, proche de celui de Maurice et moitié moindre que celui de La Réunion, Madagascar ne représente que 23% du PNB global des pays de la COI. 80% de la population travaille dans l'agriculture et le taux de salarisation ne dépasse pas 10% ; l'économie informelle domine, ce qui explique en partie une pression fiscale faible de l'ordre de 10% du PIB.

Madagascar subit d'importantes contraintes économiques (dette extérieure représentant 90 % du PIB, faiblesse des réserves en devises, évolution démographique et paupérisation, balance commerciale structurellement déficitaire,..) socioculturelles et géoclimatiques. Pourtant l'économie malgache dispose d'atouts indéniables, comme une main d'œuvre abondante, habile et très bon marché, de nombreuses ressources naturelles (mines, ressources halieutiques, terres arables, plages,...) ; mais elle est restée handicapée par la désorganisation des filières, l'anarchie dans l'exploitation des mines, la dégradation continue des infrastructures (routes et pistes, ports), l'existence d'un environnement trop incertain pour l'investissement, en particulier au niveau de la propriété foncière, et enfin des frontières jugées poreuses. Ce contexte d'ensemble reste assez dissuasif pour les investisseurs internationaux.

L'économie vit sous ajustement structurel depuis vingt ans. Après six ans de stagnation économique (1990-96) conduisant à un recul important du revenu par tête, le PIB connaît une reprise avec un taux de croissance de 4% par an (1997-99), première traduction des efforts de redressement. Le taux de pauvreté absolue vient d'être évalué à 71% ; près de la moitié des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés, et l'analphabétisme frappe plus les nouvelles générations que les anciennes. Les ressources publiques, déjà faibles, sont grevées par le service d'une dette très lourde, réaménagée en 1997.

Depuis 1996, Madagascar entreprend un programme de réformes économiques soutenu par les principaux bailleurs de fonds. Les efforts portent notamment sur l'accélération de la réforme de la fonction publique et de la privatisation des entreprises, le développement des infrastructures, l'amélioration de la compétitivité, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit.

Du point de vue du commerce, Madagascar est pleinement intégré au désarmement tarifaire de la COI et à la ZLE du COMESA



Les exportations malgaches ont augmenté de 20% en 2001, pour atteindre 1077 M d'euros. La zone franche représente plus du tiers de ce total, les produits manufacturés hors zone franche un autre tiers, le dernier tiers étant constitué de produits agricoles et de crustacés. Les principaux pays clients étaient en 2001 : la France (33%), Maurice (7%), les Etats-Unis, la Chine, le Japon, Singapour, l'Allemagne, et la Réunion. La COI représente 11% du total. Les exportations vers COMESA hors COI représentent 0,2% du total; il s'agit d'un flux très modeste, similaire à la somme des exportations vers les Comores et les Seychelles.

Les importations (1060,9 M d'euros en 2001) se composent en premier lieu des produits pétroliers (24,7%). Viennent ensuite les biens d'équipement dont la moitié de véhicules, les biens de consommation, les matières premières et pièces de rechange, les produits alimentaires. Les principaux pays fournisseurs étaient en 2001 la France (26,3%), Maurice (10%), l'Allemagne, l'Iran, l'Afrique du sud et le Japon. La part de la COI est quasi exclusivement composée des produits mauriciens. La part du COMESA hors COI se situait à moins de 1%, essentiellement composée de produits kenyans. De même, la part SADC hors Afrique du sud et Maurice est négligeable. Le commerce avec l'Afrique du sud est nettement déficitaire, et par extension celui avec la SADC, mais la perspective d'un flux importants d'investissements étrangers dans des secteurs exportateurs vers l'Afrique australe pourrait renverser la situation. Le commerce est en revanche excédentaire avec le COMESA.

## Situation macroéconomique

Le **secteur primaire** représente 34% du PIB. Il est dominé par l'agriculture (70% de la population active, 28% du PIB et 20% des exportations).

Le **secteur secondaire** constitue 13% du PIB et entre pour 50% dans les exportations. Il comprend l'industrie agroalimentaire, les bois et dérivés, les textiles et les constructions métalliques. Le secteur secondaire a bénéficié de l'expansion des entreprises franches, instituées en 1989, qui emploient plus de 100 000 personnes.

L'admission de Madagascar à l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) a entraîné une augmentation très importante des exportations des entreprises franches et des investissements directs étrangers.

Le **secteur tertiaire** forme 53% du PIB. Il repose sur les transports, le commerce, la santé, les communications et le tourisme.



## Impacts macroéconomiques de la crise politique et perspectives

Bien que de nature essentiellement politique, la crise a eu malheureusement des répercussions sur l'économie du pays. Ses conséquences ont été finalement moins graves que prévues. Il est vrai que le PIB a régressé de -12 % en 2002 alors que l'inflation se situait à 15%.

La reprise en 2003 se fonde sur la relance des activités exportatrices et la réalisation de grands travaux d'infrastructures de communications. En 2004, la zone franche devrait retrouver son niveau d'activités d'avant la crise. La croissance de 2003 devrait être de 10% et l'inflation quasi nulle.

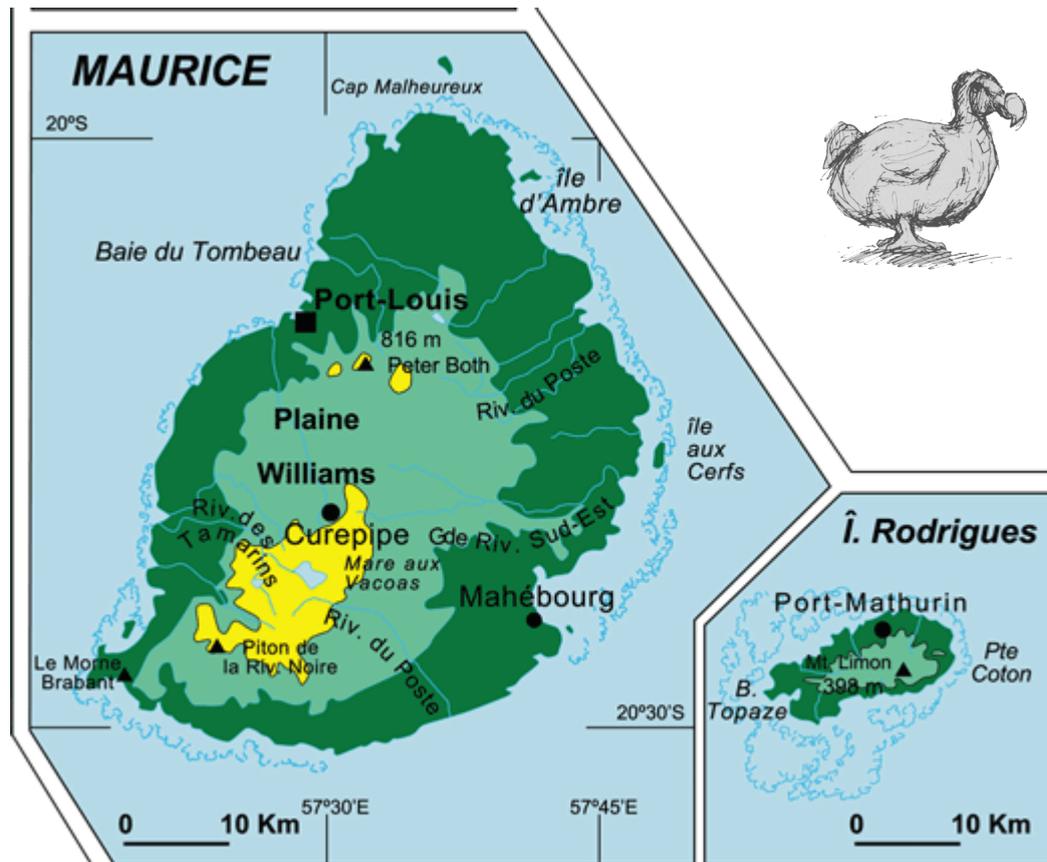
Cette stratégie de croissance nécessite la mobilisation d'un financement conséquent aussi bien intérieur qu'extérieur. Elle nécessite également un cadre favorable à l'investissement par la mise en place d'un environnement sain et incitatif dans les domaines macroéconomique, institutionnel, juridique et en matière d'infrastructures. La bonne gouvernance sera un élément déterminant de la réalisation de ces objectifs.

## 2.3 Maurice

Maurice (2.045 km<sup>2</sup>), bénéficie d'un relief peu élevé, d'un climat chaud et humide, de sols propices aux cultures, tandis que le littoral, découpé et bordé de récifs coralliens est favorable au tourisme balnéaire et à la vie maritime. La population de Maurice, qui est d'environ 1,2 millions d'habitants, est caractérisée par sa composition multiethnique : Indo-mauriciens, Créoles, Sino-mauriciens et Franco-mauriciens.

Avec un taux de croissance annuel de la population de l'ordre de 1 %, une croissance nette du PIB de 4,4 % en 2003, et un PNB par habitant de 3.768 US dollars, Maurice se positionne parmi les pays à revenu intermédiaire.

C'est une petite économie insulaire en développement qui a réussi en l'espace de trente ans à échapper à son statut d'économie mono-sucrière à faible revenu pour devenir un nouveau pays industriel à revenu intermédiaire dont la diversification sectorielle est plutôt satisfaisante. Elle a pu, à la suite d'une politique d'ajustement assez sévère suivie au début de la décennie 80, poursuivre une stratégie orthodoxe de croissance intensive en main d'œuvre, faisant quasiment disparaître le chômage en quelques années, grâce particulièrement à l'emploi textile créé dans la zone franche d'exportation. Elle a par ailleurs su stabiliser son secteur sucrier, bénéficiant d'un large quota sur le marché européen obtenu grâce au protocole sucre. Cette double spécialisation, qui s'ajoute aux gains de la filière touristique, est aujourd'hui encore bien visible dans la structure du commerce extérieur mauricien.



Maurice dispose d'avantages comparatifs importants vis à vis de ses voisins et met en place des stratégies de repositionnement commercial et industriel au niveau régional et international. Elle est à ce titre très active sur les fronts régionaux (application du libre-échange COI et COMESA, avancée dans le libre échange SADC, membre de l'IOR-ARC) et vise logiquement, dans le cadre de sa stratégie d'intégration économique, à renforcer ses filières productives au niveau régional (division régionale des processus productifs).

Ce modèle connaît depuis quelques années des difficultés devant la concurrence des pays d'Asie. Les taux de croissance élevés ne sont plus assurés. En 2002, avec 1,9%, il est le plus bas observé depuis 1983, si on excepte 1999, année de sécheresse. Cela montre combien l'économie mauricienne est fragile face aux aléas climatiques et à la conjoncture internationale.

L'industrie textile, confrontée à une hausse des salaires non compensée par des gains de productivité, est moins compétitive. Elle peut se repositionner sur le haut de gamme et conquérir de nouveaux marchés, notamment ceux des Etats-Unis, grâce à l'AGOA.

L'industrie sucrière voit menacés les avantages qu'elle tirait du protocole sucre des Conventions de Lomé. Avec la prochaine OCM sucre, les prix perçus pour un quota de 500 000 tonnes sont appelés à baisser. C'est pourquoi elle a mis en œuvre un important programme de réduction des coûts afin de se rapprocher du cours mondial.

Le secteur du tourisme contribue à hauteur de 5.5% du PIB en 2001 et emploie 20.000 personnes. Les recettes liées au tourisme ont quant à elles augmenté de 12.4% en 2001. Les touristes européens sont les plus nombreux. Conscient d'un possible essoufflement de cette activité, le gouvernement mise sur le tourisme de haut de gamme, d'où la construction de nouveaux hôtels de 4 étoiles et plus.

Les services offshore, créés en 1992, répondent à la volonté de faire de Maurice une plate-forme financière régionale en développant les activités suivantes: banque, assurance, gestion de fonds, crédit bail, financement d'avions, gestion des biens internationaux. Ce secteur financier comptait 14.500 entreprises en 2000. Maurice offre de nombreux avantages grâce à une politique économique libérale (franchise d'impôts, libre rapatriement des fonds, absence de contrôle des changes, bourse internationale, accord de non double imposition...) et aux atouts propres au pays (infrastructures de qualité, taux d'alphabétisation de 90%, bilinguisme, démocratie confirmée).

Le port franc est le dernier élément, en devenir, des activités internationales de Maurice. Créé en 1992, la MFA, Mauritius Freeport Authority, gère cet espace de transbordement et de réexportation à proximité du port et de l'aéroport dans le cadre de taxes, droits de douanes et formalités minimum.

Les exportations mauriciennes en 2003 sont tournées vers les grands marchés mondiaux, en premier lieu desquels l'UE (64,7% du total), avec notamment le Royaume Uni et la France. Le troisième client est les Etats-Unis (17,4%). Les autres exportations sont tournées vers Madagascar (6,2%), l'Italie, l'Allemagne, l'Afrique du Sud, La Réunion. Les exportations vers les Seychelles et les Comores sont très limitées (notamment par la taille de ces marchés). Les exportations vers le COMESA hors COI ainsi que vers la SADC hors COI sont très faibles.

Le constat est quelque peu différent pour les importations.

## 2.4 Seychelles

Les *Seychelles*, archipel de 115 îles, vaste de 445 kilomètres carrés, constituent une très petite économie (82 000 habitants) à niveau de revenu intermédiaire (PIB/habitant : près de 8000 dollars, le plus haut d'Afrique), qui est depuis quelques années handicapée par de lourds problèmes macroéconomiques, en particulier une balance des paiements déficitaire débouchant sur une grande pénurie de devises. Les moteurs de l'économie sont le tourisme, la transformation du thon, le BTP et le secteur non-marchand. La politique douanière est encore assez protectrice, avec des niveaux tarifaires élevés et un certain nombre de barrières non tarifaires.

Rapidement après l'indépendance en 1976, le gouvernement décida de poursuivre une stratégie d'économie socialiste centralisée en créant notamment de nombreuses entreprises parapubliques et nationalisant de nombreuses activités et ressources.

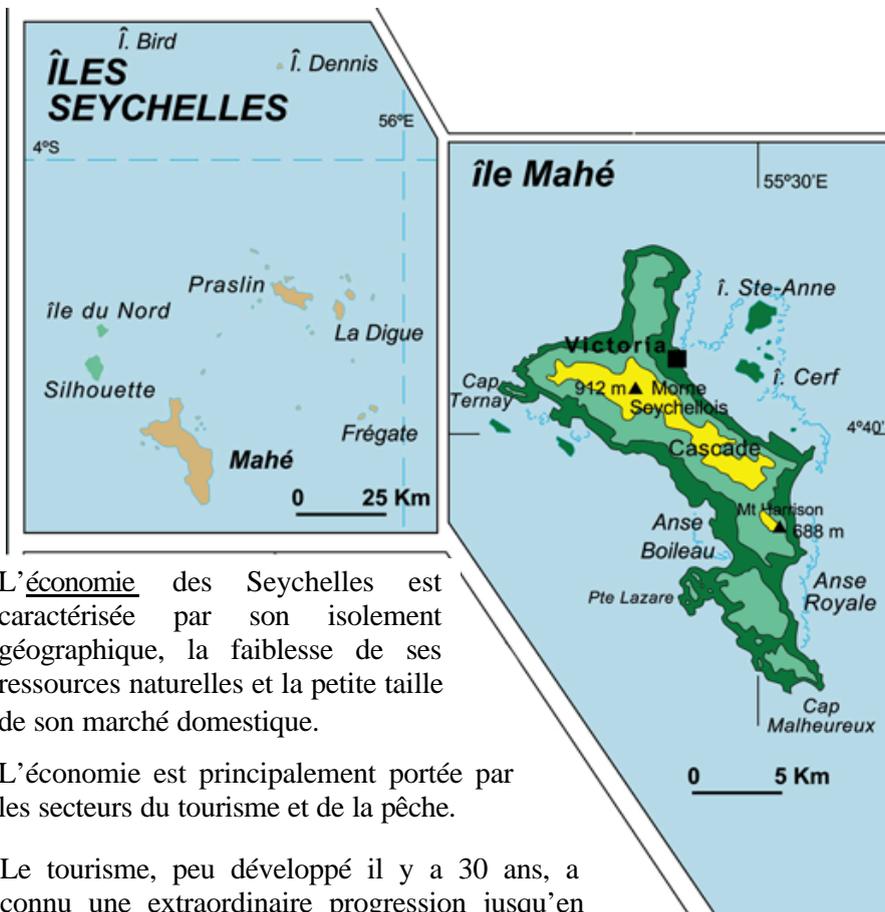
Un processus de réformes est en cours, en vue notamment de rejoindre l'OMC et pratiquer les accords de commerce régionaux (abaissement tarifaire COI et ZLE du COMESA).

La croissance économique fut très satisfaisante sur l'ensemble de la période.

L'Afrique du sud est le premier fournisseur de Maurice (12,1%) presque à égalité avec la France (12%). La part COI est plus modeste : à l'exception de Madagascar, les flux d'importations de la COI sont extrêmement faibles. Les flux en provenance du COMESA hors COI ne représentent que 1% du total importé (dont un tiers du Kenya).

En termes de balance commerciale, il est important de noter que le commerce extérieur de Maurice avec l'UE est très excédentaire, mais il est significativement déficitaire avec l'Afrique du sud (et par extension la SADC). Les produits sud-africains ont donc déjà acquis une part non négligeable du marché mauricien, tandis que les marchés SADC et COMESA sont encore largement inexploités par les opérateurs mauriciens. En particulier le marché sud-africain des produits textiles est encore protégé vis à vis des exportations mauriciennes : la libéralisation dans le cadre de la SADC sera certainement plus longue que prévue ou souhaitée par les autorités mauriciennes.

Elle s'est toutefois légèrement ralentie sur la période 1993-99, par rapport à 1986-92 (+ 4,2% contre +6,1%). Le taux s'établit à +1,5% en 2002. La croissance est tirée par un niveau très élevé des dépenses publiques (60% du PIB tout au long de la décennie). Une autre contribution à la croissance, de moindre importance, provient également du secteur de transformation du thon, assez dynamique, tandis que les revenus du tourisme stagnent. Cette situation s'accompagne d'un double déséquilibre budgétaire (17% du PIB en 2002) et des paiements extérieurs (de l'ordre de 11% du PIB en 2002). La conséquence logique est la pénurie chronique des devises, les réserves de la Banque centrale ne dépassant pas 3-4 semaines en permanence depuis 1996, et l'existence d'un marché parallèle des devises où la décote atteint aujourd'hui 50%. Le gouvernement cherche à redresser la situation, notamment en lançant des activités d'affaires internationales (promulgation en 1994 de l'Investment Promotion Act, programme IBC, développement de la SITZ). Mais l'attractivité de la place financière offshore pâtit de la surévaluation chronique de la monnaie : la crainte de la dévaluation fait généralement fuir les détenteurs de capitaux.



L'économie des Seychelles est caractérisée par son isolement géographique, la faiblesse de ses ressources naturelles et la petite taille de son marché domestique.

L'économie est principalement portée par les secteurs du tourisme et de la pêche.

Le tourisme, peu développé il y a 30 ans, a connu une extraordinaire progression jusqu'en 1995. Grâce à l'ouverture d'hôtels de très haut standing, les Seychelles ont accueilli 132 000 touristes en 2002. C'est la première source de revenus du pays avec 50% des devises et 22% du PIB. Mais les Seychelles sont concurrencées par des destinations moins chères.

La pêche est le deuxième pilier de l'économie seychelloise. La conserverie de thon fournit 12% du marché européen. Les exportations des produits de la pêche constituent 85% du total exporté par le pays.

Les activités industrielles peinent à devenir le troisième pilier de l'économie. Le port en eau profonde et l'aéroport international encadrent une zone de 350 000 m<sup>2</sup> équipée par la Seychelles International Trade Zone Authority, qui consent les facilités fiscales et douanières inhérentes au statut de Zone Franche. La Seychelles International Business Authority (SIBA) pilote un Centre d'Affaires qui enregistre les entreprises étrangères, promeut et régule le commerce international. Le Seychelles Marketing Board encourage la production locale de biens de consommation alimentaire.

La politique économique est encore marquée par un fort contrôle étatique, notamment en matière de contrôle des importations, des devises et des prix, ainsi que par le monopole que détient le Seychelles Marketing Board (SMB) sur l'importation et la commercialisation des biens de première nécessité.

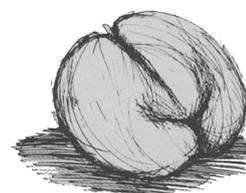
Toutefois, la volonté de libéraliser l'économie est réelle. Elle s'est traduite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 par la mise en œuvre d'un programme de réforme macroéconomique répondant à certaines attentes du FMI et des organisations internationales.

Les exportations ont stagné en 2002, s'élevant à 1 249 millions de roupies, diminuant de - 1,1% par rapport à 2001. Elles consistent en conserves de thons (88%), en poissons frais et congelés, et en crevettes congelées.

Elles étaient destinées à la Grande Bretagne (42%), à la France (14%), à l'Italie et l'Afrique du sud. La Réunion et Maurice représentent respectivement moins de 1% du total.

Les principales importations pour le marché intérieur ont diminué de - 17% en 2002 avec 2 294 millions de roupies. Elles sont constituées par les produits agricoles et alimentaires (29%), les biens d'équipement (24%), les biens manufacturés (23%) et les produits pétroliers (14%). Les principaux pays fournisseurs sont en 2002 l'Arabie Saoudite (14%), la France (12%), l'Afrique du sud (11%), l'Espagne (9%), l'Italie (8%), l'Allemagne (8%) et Singapour (7%). Les produits de la COI et du COMESA ont une faible part, avec Maurice, Madagascar et La Réunion. Les parts des autres pays de la région sont négligeables (au total le COMESA, COI incluse, représente 3,7% des importations selon le rapport UE 2000).

Du point de vue régional, c'est donc avec l'Afrique du sud (et par extension la SADC) que les Seychelles commercent le plus, ce qui n'a pas empêché les Seychelles de quitter la SADC en 2003.



## 2.5 La Réunion

La Réunion est un département français d'outre mer et une région ultra-périphérique, membre à plein titre de l'Union Européenne. De ce fait, son niveau de revenu a pu s'élever rapidement (12 067 euros en 2000), tandis qu'elle assure à elle seule la moitié des importations intra COI.

La population réunionnaise, qui est de 753 600 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2003, est caractérisée par sa diversité ethnique (Asie, Afrique et Europe). La population est jeune (50 % de la population a moins de 26 ans). Actuellement, la création de 2.800 nouveaux emplois nets par an ne compense pas l'arrivée annuelle de 7.500 jeunes sur le marché du travail, ce qui explique partiellement le taux de chômage très important que connaît le pays (31 % de la population active).

L'île de la Réunion est un des quatre départements français d'outremer et bénéficie à ce titre de l'environnement légal et institutionnel français. Elle est également un membre à part entière de la COI. Elle dispose du statut de Région Ultra Périphérique (RUP) européenne qui prévoit une adaptation des règles communautaires aux conditions économiques et géographiques particulières de l'île et l'établissement de mesures spécifiques d'appui au développement économique.

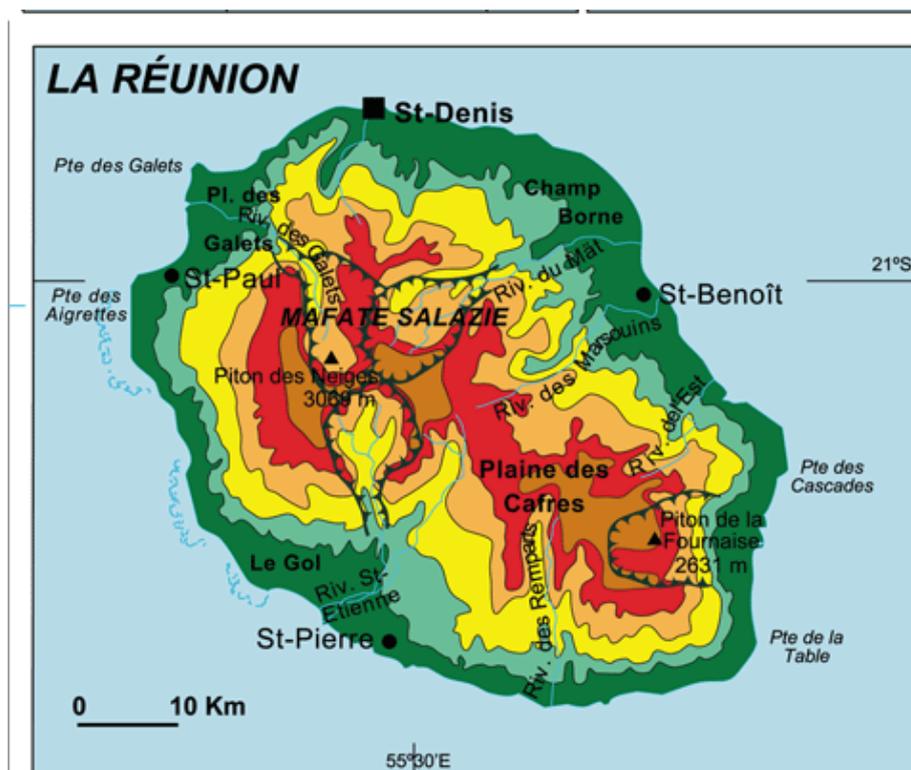
De par son statut européen, elle ne peut prendre part aux accords de commerce régionaux (COI, COMESA ou SADC), mais une réflexion spécifique concernant son association à l'intégration commerciale dans la COI a été entamée. Son marché est d'ores et déjà ouvert à un grand nombre de produits de la COI au titre de la convention de Lomé. Elle applique toutefois une taxe locale, dite d'octroi de mer, aux produits importés (sans distinction d'origine, frappant y compris les produits français et européens), ainsi qu'à quelques productions locales.

L'intégration de la Réunion dans la région COI puis dans des ensembles plus larges est un enjeu majeur, indispensable pour l'île. Cette intégration pose le problème du désarmement tarifaire; les droits de douane à Madagascar et à Maurice (et dans les autres pays ACP de la région) étant particulièrement élevés pour les produits réunionnais.

Partant d'une économie agricole basée sur la canne à sucre, La Réunion s'est diversifiée dans le secteur manufacturier et plus récemment dans l'industrie des services.

Le secteur agricole, dominé par la culture de la canne à sucre, comprend également la production de fruits tropicaux, de fleurs et de vanille. Le secteur de la pêche connaît ces dernières années un développement important et exporte vers l'Europe et l'Asie. L'industrie manufacturière est encore essentiellement une industrie d'import substitution où les secteurs alimentaires, de la construction et de l'énergie dominant. Le secteur tertiaire s'est considérablement développé ces dix dernières années, en particulier dans les domaines de la distribution et du tourisme.

L'économie de la Réunion a connu une croissance vigoureuse depuis trois décennies environ, avec un effet d'accélération à partir des années 80, ce qui lui permet de poursuivre le processus de convergence vers le niveau de revenu européen moyen (PIB par habitant de 12 067 euros en 2000, soit plus de 51% du niveau français moyen contre 40% en 1990). Elle a dû répondre aux deux grands défis économiques que furent la départementalisation (1946) puis la pleine intégration au grand marché européen (1957 puis 1993). L'économie de la Réunion, au même titre que celle des autres DOM, est fortement tirée par les dépenses publiques (de type transferts en provenance de la métropole) : en témoignent notamment le poids du PNB non marchand, qui représente environ 40% du PIB total, ou encore un très faible taux de couverture des importations par les exportations (inférieur à 10%). Les coûts de production y sont élevés, notamment en raison du caractère à la fois exogène et très élevé des coûts salariaux. Cependant cette approche par les transferts est insuffisante pour expliquer la bonne dynamique économique d'ensemble : il faut également préciser qu'à partir de la décennie 80 de grands efforts d'investissement (publics comme privés) ont densifié le tissu productif et permis de réduire la dépendance aux importations (le taux d'importation n'était plus que de 35% en 1998 contre 47% en 1980). Plus récemment le secteur industriel a connu une bonne croissance, et les mesures de soutien à l'activité économique ont en partie porté leurs fruits, permettant de créer un nombre significatif d'emplois (près de 32 000 sur la dernière décennie); cependant une démographie dynamique contribue à maintenir le taux de chômage à un niveau structurellement élevé (31% au sens du BIT en décembre 2002, soit 92 761 chômeurs); enfin plus de 75 000 individus sont, en 2003, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).



La politique commerciale de la Réunion, en tant que DOM, est liée à celle de l'UE : pour ce qui est des importations extra-européennes, elles doivent s'acquitter du tarif extérieur commun de l'Union.

Cependant dans le cadre de la Convention de Lomé (et de sa prorogation jusqu'en 2008) les produits ACP en sont exemptés (avec certificat d'origine EUR 1), à l'exception des produits couverts par la PAC. A ce TEC s'ajoute à l'entrée sur l'île la taxe de l'octroi de mer. En moyenne, son effet protecteur est modéré – le niveau moyen de la taxe a été estimé à 6% environ.

Dans le contexte d'un déficit commercial global important, le taux de couverture de la Réunion avec ses partenaires de la COI est meilleur que celui d'ensemble. Mais la Réunion est encore principalement tournée vers les grands marchés internationaux, comme le montre la structure de son commerce selon les principaux partenaires, et la structure du commerce par produits témoigne d'une spécialisation traditionnelle persistante.

Les exportations en 2002 qui s'élevaient à 220 millions d'euros étaient dominées par les produits primaires, en premier lieu le sucre (88,6 M€ soit 40% du total) et les poissons et crustacés puis les véhicules. Ses principaux clients sont la France métropolitaine (58% du total) suivie du Japon, des Etats-Unis, de la Chine.

La COI représente 7% du total, avec Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles. Il faut encore rajouter, du point de vue régional, les exportations vers Mayotte.

Les principaux produits importés en 2002 (2,9 milliards €) sont les produits des industries alimentaires (459 millions d'euros), les produits de l'industrie automobile, (355 millions d'euros), les produits chimiques (432 millions d'euros). Les principaux fournisseurs sont la France (64%), suivie de l'Arabie Saoudite, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, et l'Espagne, le Japon, la Thaïlande, la Chine... Les produits en provenance de la COI jouaient un rôle très limité (1,4% du total), partagés entre Maurice et Madagascar (les flux en provenance des Seychelles et des Comores sont très faibles). Enfin les produits sud-africains constituent une part modeste des importations totales, qui pourrait toutefois augmenter à l'avenir avec la mise en œuvre de l'accord de libre-échange entre l'Afrique du sud et l'UE.

Les autorités ont mis en place diverses mesures particulièrement incitatives visant à encourager l'investissement national et étranger : subvention à l'investissement allant de 45 à 55 % du montant investi, mécanisme de leasing, remboursement partiel des taxes à l'importation d'équipements, exemption de taxes sur les profits non distribués, exemption de charges sociales, subsides à l'exportation.

## Chapitre 3

# LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les pays de la COI, dont deux –Madagascar et les Comores- font partie des Pays les Moins Avancés (PMA), souffrent des contraintes qui affectent les pays en développement en général. Mais ils doivent également faire face à des contraintes propres qui les distinguent notamment des pays du continent africain auxquels ils sont associés au sein de la SADC et du COMESA. Il s'agit principalement des spécificités suivantes :

- Insularité. Cette caractéristique a été reconnue comme un facteur particulier de sous-développement économique par la CNUCED, comme élément spécifique de vulnérabilité dans l'Accord de Partenariat UE-ACP de Cotonou donnant titre à une différenciation positive de traitement, et comme spécificité dans le cadre de l'OMC (à Doha en 2001 et Cancun en 2003). Elle est d'autant plus importante à souligner que beaucoup des pays africains de la région sont enclavés (Botswana, Zambie, Zimbabwe, etc....) et ne sont pas ou peu concernés par certains secteurs (pêche, transport maritime, par exemple).
- Climat. A l'exception des Seychelles, tous les pays de la COI sont situés dans une zone cyclonique. A la différence du continent africain, ils sont exposés à des destructions périodiques de grande ampleur qui affectent l'ensemble de l'économie, et notamment le secteur primaire.

- Etroitesse des marchés intérieurs. Exprimé en pouvoir d'achat, seul le marché de La Réunion offre une taille significative, bien que limité à 750 000 habitants.
- Disparités entre les pays membres (niveaux de développement, importance plus ou moins grande du secteur privé, degré d'ouverture).
- Faible degré d'intégration régionale des économies, traditionnellement tournées vers les anciennes métropoles européennes ou plus récemment, dans le cas de Maurice, vers le monde.
- Faible complémentarité des productions tant pour les ressources naturelles (produits de base, pêche) que pour la production industrielle (textile).
- Secteurs-clés de l'économie propres à la sous région : pêche, textile, tourisme.

Les politiques de développement économiques doivent tenir compte de ces spécificités qui demandent des réponses appropriées et qui risquent de ne pas être prises en compte par les partenaires de la COI dans les négociations commerciales régionales et internationales à venir.

### 3.1 L'intégration économique régionale

Le PRIDE (Programme Régional Intégré de Développement des Echanges), mis en œuvre en 1996, a pour objectif de renforcer le processus d'intégration régionale en favorisant le développement des échanges économiques et commerciaux entre les îles et avec les pays tiers. Il a été clôturé fin octobre 2002.

Pour ce qui est du processus d'abaissement tarifaire, à l'instar du phénomène observé au sein du COMESA, l'échéance du calendrier initial n'a pas été respectée par les Etats membres de la COI. La situation par pays demeure actuellement la suivante :

- abaissement à 100% des droits de douanes entre Maurice et Madagascar depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ;
- notification de réciprocité en voie de reformulation pour les Comores ;
- engagement non mis en œuvre pour les Seychelles.

De fait, étant donné que plus de 80% des transactions économiques et commerciales se déroulent entre Maurice et Madagascar, on peut considérer que la mise en œuvre des échanges préférentiels est quasiment effective.



Les composantes liées à la libéralisation du commerce sont essentiellement les aspects relatifs aux barrières non tarifaires et au commerce des services que le PRIDE a abordés depuis 2001 avec les instances techniques et sur la base des travaux du COMESA.

Le Comité de gestion élargi du PRIDE, les 19 et 20 septembre 2002 à Madagascar, a retenu la proposition d'un accord commercial entre Madagascar et Maurice sous l'égide de la COI, donnant ainsi à la fois un instrument légal pour l'abaissement tarifaire COI et un outil pour un développement de cette initiative, en cohérence avec la ZLE du COMESA. Ce type d'accord pourrait ensuite être élargi à d'autres pays qui le souhaiteraient et La Réunion pourrait s'y associer.

La pérennisation des acquis du PRIDE, notamment au niveau du volet « **normalisation/qualité** », s'impose en raison des accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce. C'est pourquoi la COI a participé, les 1er et 2 septembre 2003 à Lusaka, à une réunion du programme Normalisation, Qualité, Métrologie et Essai du COMESA et a entrepris une étude afin de pérenniser les acquis du PRIDE dans le programme du PIR 9 :

« Programme d'appui à l'intégration régionale » d'un montant de 30 millions d'euros sur 5 ans.

Les 11 et 12 août 2003 s'est tenu au siège de la COI un **atelier des Groupes de Travail Techniques (GTT)** de la structure de concertation pour l'intégration économique de la région appelée **RIFF** ( Regional Integration Facilitation Forum). En raison de la proximité de la réunion de l'OMC à Cancun et des négociations en cours des Accords de partenariat économique UE/ACP, les participants, représentants des secteurs public et privé des pays de la région, ont mis l'accent sur la nécessité de défendre les intérêts spécifiques des petites économies dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration régionale.

**L'insertion de La Réunion** dans son cadre régional reste d'actualité puisqu'il qu'il est envisagé la création d'une Zone de complémentarité économique dont elle ferait partie, en tant que Région ultrapériphérique de l'Union européenne. Toutefois, les 100 000 euros dégagés par les collectivités locales pour diverses études et assistances techniques n'ont toujours pas pu être mobilisés malgré un projet de protocole financier adressé par la COI à la partie française depuis décembre...2001 !

### **3.2 La mise en place d'une organisation touristique des îles de l'Océan Indien**

Le secteur du tourisme revêt une importance économique pour les Etats de la COI, étant une source importante de devises, de création d'emplois et de recettes fiscales. On estime que le nombre de touristes internationaux va plus que doubler d'ici vingt ans. Avec une part de 0.1 % des touristes mondiaux, la région COI demeure une destination marginale à l'échelle mondiale. La marge de progression est considérable mais la mondialisation amènera une forte concurrence et la région devra s'adapter à la mutation rapide de ce secteur. L'identité géographique doit aussi être renforcée. L'« Océan Indien », contrairement par exemple aux « Caraïbes », n'est pas reconnu comme une zone distincte dans les statistiques de l'OMT : les pays de la COI sont classés dans la zone « Afrique orientale ».

Dans ce contexte, la Commission de l'Océan Indien a mis en œuvre, de 1994 à 2001, un programme d'appui au développement du tourisme.

Dans le souci de poursuivre et de renforcer la coopération régionale dans le secteur touristique et dans le cadre de la pérennisation des acquis du PRT (Programme Régional du Tourisme), il a été proposé de créer une organisation régionale,

l'Organisation Touristique des Iles de l'Océan Indien (OTIOI), dont les principes et modalités ont été validés par toutes les instances de la COI, notamment le Conseil de la COI du 2 décembre 1999, une réunion des ministres et des acteurs du secteur du tourisme à Wolmar (Maurice) en janvier 2001 et le 17<sup>ème</sup> Conseil de la COI en février 2001 à Antananarivo.

Le siège de cette association doit être localisé à Madagascar et la Présidence occupée par les Seychelles.

Le Secrétariat général constate un manque d'intérêt de la part du secteur privé de certains pays membres de la COI, en particulier Maurice et la Réunion. Les appels répétés aux responsables concernés n'ont guère donné de résultats.

De plus, la tenue de l'assemblée générale constitutive n'a pu avoir lieu en 2002 en raison de la crise malgache. Elle était prévue pour les 22 et 23 janvier 2004 sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République de Madagascar, mais a dû être à nouveau différée, le ministre du Tourisme de Madagascar ayant été changé lors du remaniement ministériel du 5 janvier 2004

### **3.3 Le Programme de renforcement du secteur privé**

Dès 2000, le Secrétariat général a initié l'étude d'un projet régional d'appui au secteur privé qui devait concilier les acquis du Programme Régional Intégré de Développement des Echanges (PRIDE) avec les mécanismes d'appui au secteur privé UE/ACP prévus par l'accord de Cotonou. Cinq secteurs économiques porteurs pour la région sont retenus comme prioritaires : tourisme, agro-industrie, textile, pêche, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce projet, financé par le FED, devait débiter en juillet 2003 et durer 3 ans.

Il vise, d'une part, à aider au développement des entreprises et des institutions intermédiaires et, d'autre part, à favoriser l'insertion de l'économie des pays de la COI dans l'économie régionale et mondiale.

La proposition de financement soumise à la Commission européenne à la fin de 2002, pour un montant de 8300 000 euros, a été revue en 2003 afin de mieux faire le lien avec les instruments communautaires tous ACP existants, notamment avec PROINVEST qui intervient déjà dans la région. Cette nécessaire recherche de coordination occasionne cependant des retards dans la mise en œuvre de ce projet.

## Chapitre 4

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES MARINES ET COTIERES

La prise en compte de l'environnement dans les préoccupations de la COI n'est pas un simple effet de mode d'une mobilisation internationale. Elle s'explique surtout par la conscience des problèmes environnementaux auxquels les pays font face et qui les rendent écologiquement et économiquement vulnérables, vulnérabilité qui trouve son origine dans l'étroitesse des territoires, la fragilité des écosystèmes insulaires et la limitation des ressources naturelles.

### 4.1. La fin du Programme Régional Environnement

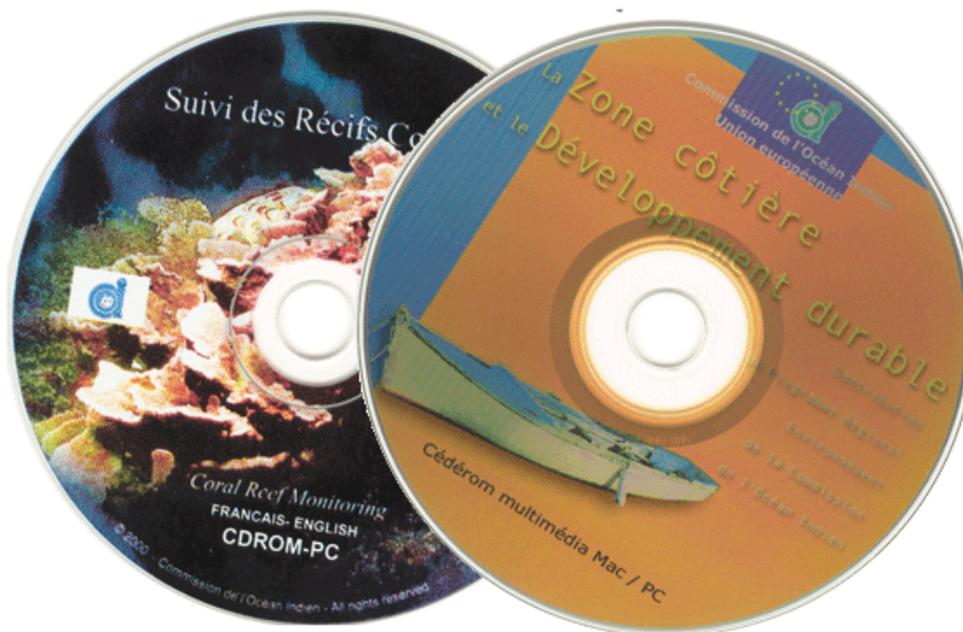
Le Programme Régional Environnement (PRE) a bénéficié du soutien de l'Union Européenne au titre du 7ème FED pour un montant de 11 millions d'euros. Il devait s'achever en juin 2000, mais une prolongation de la Convention de financement au 31 décembre 2003 a permis d'en utiliser les reliquats.

Les propositions d'utilisation des reliquats concernent les thématiques suivantes :

- appui à la formation ;
- appui aux réseaux « Récifs » et « Ecotox »;
- valorisation de la documentation du PRE.

En 2003, ceux-ci ont surtout permis de capitaliser les acquis du programme sous forme de manuels (Flore des Mascareignes, guide de la faune terrestre des Comores, manuel « pollution ») ou de cartes de vulnérabilité (Sud-est de Maurice, récifs de la Grande Comore, plages de Rodrigues, zone pilote de Foulpointe à Madagascar)

Un Atelier sur les espèces exotiques envahissantes et la réhabilitation des îlots/sites exceptionnels a eu lieu en octobre 2003 aux Seychelles.



### 4.2 Le démarrage du Programme d'Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement (ARPEGE)

Le développement durable implique une action à long terme et donc une sensibilisation des plus jeunes générations à la protection de leur environnement.

Les principaux problèmes à résoudre dans la Région de l'Océan Indien sont :

- une absence de matériel pédagogique et de méthodologie adaptés au contexte régional dans le domaine de l'éducation pour l'environnement,
- une absence de formation locale à l'animation en éducation pour l'environnement.

Il s'agit de sensibiliser les jeunes (9-13 ans) à la protection de l'environnement, en s'appuyant sur des établissements pilotes et sur des instruments pédagogiques adaptés.

En réponse au problème identifié, la COI a proposé la mise en place d'un Programme Pilote d'éducation environnementale intitulé : « Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement » (ARPEGE). Il a fait l'objet d'une première étude de pré-faisabilité en 1997 et d'une étude de faisabilité en 1999.

Une convention de financement a été signée entre l'Union Européenne et les Etats membres de la COI pour le financement de ce programme à hauteur de 1.8 millions d'euros au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 8e Fonds Européen de Développement.

Le retrait de France/Réunion de ce projet en mai 2001, après une longue période d'hésitation, a entraîné la signature, en juillet 2002, d'un avenant afin de porter à 1 980 000 € le montant initial et de prolonger le projet jusqu'en décembre 2005.

L'assistance technique est assurée par la Fondation Universitaire Luxembourgeoise et le recrutement d'un Coordonnateur régional en janvier 2003 marque le démarrage effectif du projet qui doit prendre fin en décembre 2005.

Le projet repose sur des animateurs régionaux qui doivent aider à la réalisation d'une « malle pédagogique » et former les enseignants, garants de sa pérennisation. 15 ont été sélectionnés en avril et formés en mai à Maurice et en août à Madagascar. Les écoles ont été sélectionnées et la formation des enseignants engagée. Le Comité consultatif de coordination s'est réuni en mai (Maurice) et en décembre (Madagascar).



*Formation des enseignants – Maurice, mai 2003*

### 4.3 Le démarrage du Programme Régional de Protection des Végétaux dans la région de l'océan Indien (PRPV)



*Visite de champ dans la région d'Ambano, Antsirabe - Comité scientifique d'orientation et de pilotage du projet*

L'année 2003 a vu le démarrage effectif de ce programme.

L'agriculture des pays membres de la COI est confrontée à l'existence de nombreuses contraintes d'ordre phytosanitaire liées à la présence de ravageurs et maladies sévissant sur des cultures à fort potentiel économique comme les cultures maraîchères et fruitières. Dans ces pays insulaires, l'immigration de ravageurs exotiques arrivant sans leur cortège d'ennemis naturels n'est pas rare. Certains parasites et maladies graves, répandus dans le monde, n'existent pas encore dans la région, mais d'autres, rares dans le monde, y sont présents.

La COI a donc souhaité engager un Programme régional de protection des végétaux dans la région de l'océan Indien.

Le PRPV met en œuvre une stratégie régionale de protection des cultures par la création d'un « Réseau protection des végétaux de l'océan Indien », par l'harmonisation des législations phytosanitaires, par le contrôle de qualité des pesticides et du matériel végétal, par la recherche, par la formation et la vulgarisation. L'idée du projet remonte à 1995 mais l'étude de faisabilité n'a été réalisée qu'en 2000 et le projet a été soumis en 2001 au FED pour financement.

Le financement global du programme s'élève donc à 6,6 M d'euros ainsi répartis :

- 4,850,000 euros financés par le FED ;
- 1,238,620 euros financés par France/Réunion.

Un protocole de financement entre le Secrétariat général de la COI et la France/Réunion a été signé le 18 juin 2002 à la Préfecture de La Réunion. Ce Protocole définit les modalités de participation et de contribution de la France. Le Pôle de Protection des Plantes de La Réunion (Pôle 3 P) constitue la clé de voûte du projet.

Pour ce qui est du FED, la demande de financement a été approuvée en octobre 2002. La convention de financement a été signée par le Secrétaire général le 3 mars 2003.

Mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> août 2003 avec l'arrivée du coordonnateur régional, le projet a été officiellement lancé à Réduit (Maurice) en présence notamment de M. Pravind Jugnauth, Vice Premier ministre, à l'occasion de la première réunion du Comité scientifique d'orientation, le 17 novembre 2003.

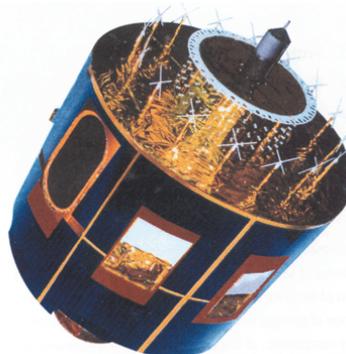
## 4.4 Les avancées du Projet régional complémentaire en météorologie

La COI a développé, entre 1989 et 1996, un projet intitulé « Programme de Coopération Météorologique concernant les Cyclones Tropicaux ». Ce programme a bénéficié du soutien de l'Union Européenne au titre du 6<sup>ème</sup> FED (5 millions d'euros). Il a permis de moderniser les divers équipements des services météorologiques des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Il a également permis de renforcer la collaboration entre les services nationaux et d'amorcer un processus de formation de haut niveau.

Cependant, en raison de l'évolution des technologies (satellite de nouvelle génération), un programme complémentaire s'est avéré nécessaire dans les domaines de la modernisation des équipements et des formations. L'objectif est d'améliorer les trois systèmes de la veille météorologique dans la région : le système d'observation régional, le système de télécommunication régional et le système de traitement de données (prévisions et recherche). La convention de financement du projet a été signée le 1<sup>er</sup> février 2000. La durée de ce projet est passée, en 2002, de 4 à 5 ans et le projet s'étendra donc jusqu'en 2005. Son coût est estimé à 1,8 million d'euros, sur financement de l'Union Européenne au titre du 8<sup>ème</sup> FED.

Le 29 septembre 2002, à l'occasion du 5<sup>ème</sup> Forum des usagers d'Eumetsat en Afrique, les cinq groupements africains (dont la COI) impliqués dans le projet PUMA ont signé la déclaration de Dakar. Afin d'exploiter au mieux les données émanant du nouveau satellite MSG et de les mettre à la disposition d'une gamme très large d'utilisateurs, ils demandent à la Commission européenne d'entreprendre une étude de faisabilité de l'initiative pour le suivi de l'environnement africain pour un développement durable (AMESD) sur les crédits du FED. La COI a proposé au PIR 9 une participation financière à ce projet.

De belles avancées ont été constatées en 2003. Un Comité de gestion s'est réuni en juillet 2003.



Les stations (HRTP) de Madagascar, de Maurice et des Seychelles sont remises à niveau au début 2003, ce qui leur permet de réceptionner les images des satellites NOAA et FENG-YUN (américain et chinois). Afin d'améliorer le système de traitement des données, l'informatisation des services météorologiques (mise en place de Synergie, Transmet et Retim 2000) a débuté en novembre 2003 (Maurice et Seychelles) et se poursuivra en janvier et février 2004 (Comores et Madagascar). Des formations ont été organisées en 2003 (informaticiens à Maurice, utilisateurs de Synergie et Transmet à Maurice et aux Seychelles par les ingénieurs de Météo France, techniciens de maintenance en avril 2003 à La Réunion).

Cette amélioration du système d'observation régional est complétée par l'acquisition de nouveaux matériels de réception (remplacement de la PDUS par le HRUS) grâce au Projet PUMA (tous ACP). Le nouveau satellite Météosat Seconde génération a été lancé le 29 août 2002 mais ne sera opérationnel qu'en septembre/octobre 2004. En 2002, Maurice a été choisie comme site pour la station test des pays de la COI. Cette station sera installée en juin 2004. Les installations de Maurice ont fait l'objet en novembre d'une visite officielle de la part du Délégué de la Commission européenne et du Secrétaire général de la COI.

Le Comité du Sud-ouest de l'océan Indien sur les cyclones tropicaux, qui regroupe 15 pays d'Afrique australe, souhaite la mise en place, par la COI, d'un dispositif radar sur la région élargie afin de compléter les observations satellitaires et rendre possibles les prévisions de proximité, plus ciblées et mieux suivies.

## 4.5 La bonne évolution du réseau régional de suivi monitoring des récifs coralliens des pays membres de la COI

L'écosystème récifal est scientifiquement considéré, avec la forêt primaire équatoriale, comme l'un des maillons essentiels de la biodiversité de la planète. Situé en bordure des zones côtières, il subit partout dans le monde l'impact d'une exploitation anthropique irrationnelle et destructrice. A cette source d'altération croissante s'ajoute une grande sensibilité de ses habitats aux perturbations et fluctuations du milieu. Une faible différence de la température de l'eau suffit à en modifier les composantes.

La conservation et la durabilité de ces milieux s'appuient sur deux exigences : une connaissance approfondie des caractéristiques écologiques et un suivi permanent de leur évolution. Ces exigences s'imposent depuis l'apparition, à partir de 1998, du phénomène de blanchiment des coraux, provoqué par un changement climatique global qui en a détruit une majorité. Nombre de pays dépendent de l'état de santé de leurs récifs pour des activités essentielles à leur économie (pêche, tourisme).

En 1994, plusieurs pays lançaient l'Initiative internationale sur les Récifs coralliens (ICRI) sous l'impulsion du Département d'Etat des Etats-Unis. Un bilan de situation des récifs coralliens à l'échelle de la planète établissait que 10 % d'entre eux étaient irrémédiablement détruits sur 800.000 km<sup>2</sup> dans plus de 100 pays de la zone intertropicale.

Situation de crise qui fut à l'origine du lancement de l'ICRI aux Philippines, en 1995, et qui rassembla, outre des représentations des Etats, tous les acteurs intéressés par les récifs et leur gestion. Un "appel à l'action" et une "stratégie pour l'action" étaient lancés et adoptés depuis par plus de 80 pays.

Le réseau "Suivi de l'état de santé des récifs coralliens" des Etats insulaires du Sud-ouest de l'Océan indien s'est progressivement fédéré depuis 1997, sous l'impulsion de la COI. Il est maintenant reconnu comme une référence du GCRMN pour cette région.

L'année 2001 a été marquée par le démarrage d'un nouveau projet financé par un don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en faveur des Comores, Madagascar, Maurice et des Seychelles. La Réunion est membre du réseau régional mais participe sur ses ressources propres. Ce projet a pour objet de consolider le réseau régional de suivi de l'état de santé des récifs coralliens dans les Etats membres de la Commission de l'Océan Indien, en relation avec le Réseau Mondial de Surveillance des Récifs Coralliens (GCRMN). Il prolonge le travail débuté dans le cadre du PRE-COI. Le programme court de 2001 à 2005, et la contribution du FEM est de US\$ 737,240.



*Vue des participants au comité de pilotage, dans les locaux du Secrétariat Général de la COI, Quatre Bornes, Maurice.  
9 et 10 mars 2004*

En 2002, le rapport annuel de suivi de l'état de santé de l'océan Indien a été publié sur Cd-rom (en anglais et en français). Le réseau est parmi les premiers à finaliser un tel document de synthèse au niveau régional. La Banque Mondiale a effectué une mission en septembre 2002.

L'évolution, en 2003, se fait de façon positive : le programme a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours très positive en février 2003, menée par l'UICN.

#### **4.6 : Le projet régional de lutte contre les déversements d'hydrocarbure en mer**

Plus de 30 % du pétrole mondial transite par l'océan Indien ; soit plus de 700 millions de tonnes, plus de 5 000 navires. La majorité du trafic emprunte le Canal du Mozambique, passe entre la Grande Comore et Aldabra (site classé au Patrimoine mondial de l'humanité). Plus de 20 gros pétroliers traversent tous les jours les eaux du Sud-Ouest de l'océan Indien. Un déversement accidentel aurait un effet désastreux sur les ressources naturelles et les économies marines et côtières (tourisme, pêche, biodiversité...).

La Banque Mondiale en collaboration avec l'OMI, IPIECA, l'Etat Sud-Africain, et la France ont pris l'initiative de monter un projet régional pour aider les îles du sud-ouest de l'Océan Indien à préparer des plans de lutte contre les déversements des hydrocarbures au niveau de chaque pays et aussi au niveau régional.

Les objectifs du projet se déclinent comme suit :

- (a) Mettre en place des instruments juridiques et institutionnels pour se conformer aux exigences des conventions internationales;
- (b) Développer et préparer des plans d'urgence de lutte au niveau national et régional;
- (c) Mettre en place des programmes nationaux et sous-régionaux de lutte contre les déversements d'hydrocarbures ;
- (d) Identifier et mettre en place des mécanismes financiers et institutionnels à moyen et long termes, et créer de la synergie sous-régionale au travers d'accords de coopération (en particulier avec l'Afrique du Sud, et la France (la Réunion).

Financé par la Banque Mondiale par l'intermédiaire du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 4 636 500 dollars, ce projet a démarré en avril 1999, devait s'arrêter au 31 décembre 2002, mais a été prolongé jusqu'en juin 2004.

L'atelier technique annuel du réseau ainsi que le 3<sup>e</sup> comité technique de pilotage se sont tenus aux Seychelles, du 7 au 11 avril 2003. Un atelier de formation à l'utilisation de la base de données COREMO, mise au point par le projet et qui fait autorité dans le domaine du traitement des données sur les récifs coralliens, a été organisé le 8 décembre. Les travaux ont été ouverts par M. Sylvio Michel, Ministre des Pêches de Maurice.

Toutes les activités prévues ont été mises en œuvre : ratification des conventions, formations, plans de lutte, mise à disposition d'équipements, fonds de pérennisation... Une mission de supervision de la Banque Mondiale a eu lieu en mai 2003 et le Comité de pilotage du projet a tenu sa 3<sup>e</sup> réunion le 16 juin 2003 à Quatre-Bornes sous la présidence du Secrétaire général. Le Conseil des ministres de février 2003 devait se prononcer sur la localisation du Centre régional de coordination et signer l'Accord régional de coopération entre les pays bénéficiaires. Finalement, c'est le Conseil extraordinaire des Comores qui, le 31 octobre, a décidé de localiser le centre régional de coordination à Madagascar et a procédé à la signature de l'Accord régional.

Lors de sa mission de supervision, du 24 au 28 mai 2003, la Banque Mondiale a informé le Secrétariat général qu'un nouveau projet, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial, était en préparation. Il sera axé sur la prévention et pourrait comporter les éléments suivants : création d'une « autoroute » électronique maritime dans la partie occidentale de l'océan Indien pour mieux définir des « rails » de passage des navires, organisation de contrôles/inspections des bateaux-citernes au niveau des ports (Convention de Marpol), développement des moyens de communication entre les ports, suivi des navires croisant dans la zone par observation satellitaire...

Le projet axé sur la prévention concerne les pays africains bordiers du canal de Mozambique (Afrique du Sud, Mozambique, Tanzanie, Kenya), ainsi que les Etats insulaires de la COI (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles). Il a fait l'objet d'une mission préparatoire de la Banque Mondiale dans la région, du 30 novembre au 7 décembre 2003, et un aide-mémoire a été réalisé à cette occasion. Une somme de 700 000 dollars est dégagée pour la préparation de ce projet et chaque Etat bénéficiaire a été invité à désigner un « point focal » chargé de suivre sa préparation qui relève de la Banque Mondiale.

## 4.7 : La concrétisation du financement du projet Marquage des thons de l'océan Indien



*16 janvier 2004, signature de la Convention de financement du projet Marquage des thons de l'océan Indien entre le Délégué de la Commission européenne et le Secrétaire général de la COI*

La pêche est une ressource importante pour les pays membres de la Commission de l'Océan Indien et plus généralement des pays bordiers de l'Océan Indien. Elle revêt aussi une importance économique réelle pour les pays qui y pratiquent la pêche industrielle (Union européenne, pays du Sud Est asiatique...).

Avec des financements de l'Union européenne, la COI a mis en œuvre deux programmes thoniers. Elle lance un projet de suivi, de contrôle et de surveillance des poissons migrants.

Cependant, des indices de surexploitation de la ressource en thons sont réunis et une connaissance des stocks s'avère nécessaire afin d'en organiser une gestion durable.

Un programme de marquage de thons de l'océan Indien a été élaboré, après ceux qui ont été mis en œuvre dans les océans Atlantique et Pacifique.

Une étude de faisabilité a été entreprise par une société anglaise. Les travaux de l'atelier de restitution de cette étude, financée par la Commission européenne, ont été ouverts le 12 décembre 2002 par le Ministre mauricien de la Pêche, M. Sylvio MICHEL, et le Secrétaire général de la COI. Le projet, d'un montant de 14 millions d'euros sur 5 ans, a été présenté et approuvé lors des réunions du CIRC de Lusaka et de Khartoum (février et mars 2003). Sa mise en œuvre sera assurée par la Commission Thonière de l'océan Indien, sise aux Seychelles, la maîtrise d'ouvrage relevant du Secrétariat général de la COI. Un protocole d'accord est signé entre la COI et la CTOI le 20 janvier 2004.

La demande de financement a été transmise à la Commission européenne le 16 mai 2003. Elle est examinée favorablement par le Comité FED en octobre 2003. La convention de financement est signée le 16 janvier 2004 au siège de la COI entre le Délégué de la Commission européenne et le Secrétaire général de l'organisation.

## 4.8 : La concrétisation du financement du Projet pilote régional de la COI sur la Surveillance, le Contrôle et le Suivi des grands pélagiques migrateurs

L'étendue des zones économiques exclusives des pays membres de la COI (plus de 5.600.000 km<sup>2</sup>), leurs richesses en produits halieutiques et le caractère migratoire des principales espèces doivent faire de la pêche un secteur privilégié de coopération.

Cette richesse régionale ne doit cependant pas éclipser les risques réels qui pèsent sur son exploitation à long terme. Ainsi les données statistiques concernant les captures de thonidés, en accroissement spectaculaire au cours de ces quinze dernières années, indiquent depuis peu un palier, et cela malgré un accroissement constant de l'effort de pêche, ce qui semble indiquer un début de surexploitation de certains stocks.

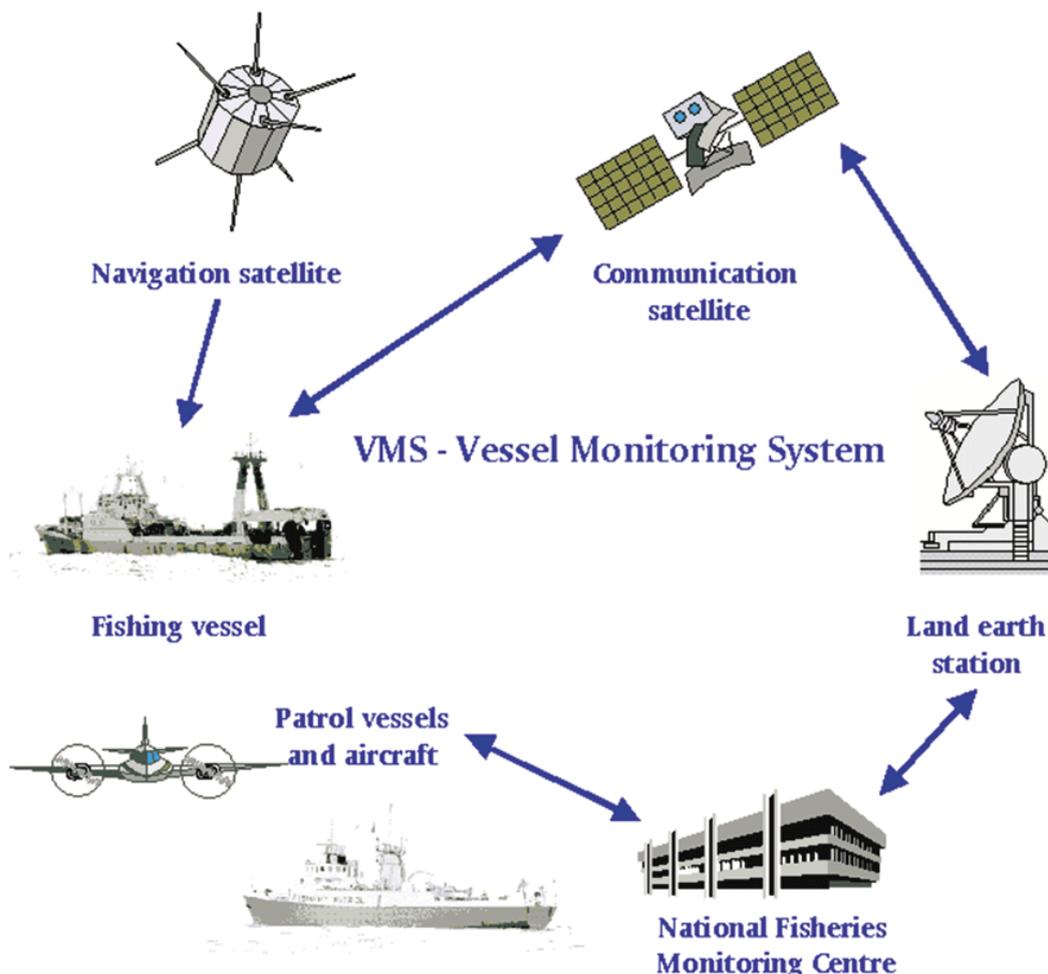
Il faut aider les pays de la COI à gérer de façon durable cette importante ressource afin d'assurer des retombées économiques durables et de permettre la viabilité à long terme du secteur.

L'Union européenne, principal bailleur de fonds de la COI et par ailleurs signataire d'accords de pêche avec les quatre pays ACP de la région, soutient cette démarche.

Le Sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement a décidé en 1999 de lancer un Programme de suivi, contrôle et surveillance des grands pélagiques migrateurs.

L'étude de faisabilité aboutit en 2001. Exécuté sur 3 ans, le projet est d'un montant de 5 278 997 euros se décomposant en 3 324 413 euros sur financement FED et de 1 954 584 euros sur financement des Etats, dont 1 111 320 euros pour la France/Réunion.

Le projet pilote aura pour objectif spécifique de « définir et tester les conditions de mise en place d'une collaboration régionale dans le domaine des SCS dans une optique de gestion durable de la ressource ».



Il repose tout d'abord sur l'obligation du système de licence et de l'installation à bord des thoniers de balises satellitaires. A terre et dans chaque pays, les systèmes réception/traitement des données existent déjà (Madagascar, la Réunion) ou sont en cours d'installation (Seychelles, Maurice). Il est prévu d'équiper les Comores.

Le centre malgache de surveillance des pêches aura un rôle central dans la mise en œuvre de ce projet.

La contribution de la France/Réunion au projet est essentielle et se fait principalement sous forme de valorisation des bateaux mis à disposition pour les opérations pilotes de contrôle en mer.

Ces financements ont été concrétisés en 2003. En effet, en avril, un protocole de financement est signé entre la France et le Secrétariat général de la COI. Le 16 juin 2003, la COI renouvelle sa demande de financement déjà soumise à la Délégation de la Commission européenne le 3 octobre 2002. C'est le 20 novembre 2003 qu'a eu lieu au siège de la COI la signature de la convention de financement avec la Commission européenne.

En vue d'un démarrage rapide du projet, les procédures sont lancées pour le recrutement de l'assistance technique.

#### **4.9 : L'identification d'un projet de Gestion durable des ressources marines et côtières**

La gestion durable des ressources côtières comprend la protection de l'environnement, le développement social (communautés de pêcheurs artisanaux) et le développement économique (pêche, écotourisme, aquaculture).

Afin de mobiliser les crédits du 9<sup>e</sup> FED, la COI a lancé une étude d'identification d'un projet de gestion durable des ressources côtières, financée sur les ressources du PCCT IV.

La mission a eu lieu en avril/mai 2003 et le rapport provisoire, soumis en juillet, a fait l'objet d'un atelier régional de restitution qui s'est tenu à Maurice les 18 et 19 septembre 2003. Les propositions formulées ont été validées et un projet a été soumis au Comité du CIRC, réuni à Maurice les 6 et 7 octobre 2003, qui a décidé de procéder à son instruction. L'étude de faisabilité devrait être réalisée au cours du premier semestre 2004 pour un démarrage effectif du projet à la mi-2005.

#### **4.10 : Le lancement d'une étude de faisabilité d'un projet « Conservation des écosystèmes côtiers et marins des pays de l'océan Indien »**

Ce projet est complémentaire du précédent dans la mesure où il met l'accent sur l'aspect « conservation » des écosystèmes et des ressources. L'étude de faisabilité est destinée à présenter le projet au Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Il s'agirait, dans le cadre de cette étude, d'envisager une mise en réseau des espaces protégés côtiers et marins de la région, de former leurs gestionnaires, de suivre leurs plans d'aménagement, d'étudier et de protéger les

grandes espèces emblématiques de la région (cétacés, tortues, dauphins...).

D'un montant de 40 000 euros, cette étude est financée principalement par les collectivités locales (Département et Région) de La Réunion. Elle est conduite par l'ARVAM (Agence pour la Recherche et la Valorisation des Ressources Marines) et devrait permettre de formuler une demande de financement au FFEM en 2004.

#### **4.11 : Le démarrage du projet « Epidémiologie animale »**

Lors de sa réunion de février 2003 aux Seychelles, le Conseil des Ministres de la COI avait approuvé la mise en œuvre d'un projet de coopération régionale dans le domaine de l'épidémiologie animale. Il convient notamment de renforcer les structures nationales existantes, d'assurer un échange fiable d'informations, de structurer un réseau régional sanitaire.

Les financements, qui seront disponibles à partir de 2004, seront assurés par la France. La direction du projet se trouve à Madagascar. L'assistant technique est en poste depuis la fin de 2003.

## Chapitre 5

# LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE CULTURE ET COMMUNICATION

L'homme n'est pas un facteur de développement comme les autres. Il en est la finalité même. Les îles de l'océan Indien ont un peuplement partagé, un long compagnonnage historique, une culture commune. Il importe de faire vivre le sentiment d'appartenance à un même espace régional et de défendre les valeurs communes de l'indiaocéanité.

### 5.1. La pérennisation de l'Université de l'Océan Indien

L'Université de l'Océan Indien est un programme financé par l'Union Européenne à hauteur de 1.925.000 euros au titre du 7<sup>ème</sup> FED. La France en accueille le siège, basé à l'Université de La Réunion, et contribue à son financement. Le programme a poursuivi ses activités de 1999 à 2002.

L'Université de l'Océan Indien a permis la mise en réseau des Institutions d'Enseignement Supérieur et/ou de Recherche des pays de la COI, l'organisation de formations et la réalisation de diverses actions de coopération. Les domaines d'intervention retenus au cours de cette phase pilote sont : Environnement, Gestion des entreprises, Nouvelles Technologies.

Le Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de 1999 a souhaité la pérennisation de ce projet pilote sous une forme associative. Cette association a été constituée le 18 octobre 2002 et fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

La mobilisation des moyens humains et financiers a été malaisée. Ainsi, la Secrétaire exécutive n'a été recrutée qu'en avril 2003 et les autres membres de la cellule d'exécution en mai et en juin 2003. De même, au plan financier, au 30 novembre 2003, les frais de siège n'étaient pas entièrement réglés, certains Etats n'avaient pas apporté leur contribution au budget institutionnel et, en dehors de Maurice, aucun Etat n'avait encore contribué au budget opérationnel.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des activités, la période allant de janvier à avril 2003 a été consacrée à la clôture du projet pilote. Avec la mise en place de la cellule exécutive, des actions ont pu démarrer sur la base des orientations du Conseil d'administration de l'association qui s'est réuni en avril et en décembre 2003 : démarches auprès des institutions

et des Etats pour la mobilisation des financements, auprès des partenaires financiers et des bailleurs de fonds (Union européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, secteur privé) ; activités de formation et d'appui à la recherche (formations à l'environnement en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, renforcement des capacités des Instituts de formation de formateurs en partenariat avec l'UNESCO, formation TIC à Rodrigues) ; préparation d'un projet de programmation et de budget 2004-2005.

La COI s'est engagée à apporter son appui à la création de la nouvelle UOI et à l'accompagner dans son développement, et ce au travers de plusieurs propositions :

- en confiant à l'UOI le maximum d'activités de formation des différents projets dont elle assure la gestion et le suivi ;
- en signant un accord de partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en vue de conjuguer les efforts des deux organisations pour appuyer l'UOI. Cet accord prévoit l'organisation de divers colloques, rencontres, séminaires, le lancement d'une revue culturelle scientifique et technique à caractère régional et l'édition éventuelle d'ouvrages, la recherche commune de financements en vue de développer des projets communs en matière de formation et de recherche. L'UOI pouvant, quant à elle, préciser cette collaboration par des protocoles plus spécifiques ;
- en faisant retenir par le Comité interrégional de coordination (9<sup>ème</sup> FED) le principe d'un soutien financier de l'Union européenne aux activités de l'UOI.

## 5.2. La réalisation du Festival culturel tournant de l'océan Indien



L'affirmation et la valorisation de l'identité indiaocéanique font partie des objectifs assignés à la coopération régionale par le livre blanc sur l'avenir de la COI adopté par le Conseil de la COI en avril 1998. La coopération régionale dans le domaine de la culture apparaît en effet comme « un élément essentiel à l'instauration d'un climat de plus grande confiance, lui-même nécessaire pour l'approfondissement de la coopération dans d'autres domaines ».

Déjà, en 1995, la COI avait décidé de développer un projet régional de grande ampleur s'articulant autour de trois axes : le patrimoine, la communication, les échanges artistiques et littéraires.

En attendant ce grand projet culturel, la COI a financé de 1999 à 2002, sur le PCCT, les festivals régionaux Donia (Nosy Bé) et Kréol (Seychelles). La fin du PCCT n'a pas permis de poursuivre cette aide en 2003.

L'année 2003 a cependant vu la mise en œuvre très attendue de la première édition du Festival culturel tournant de l'océan Indien.

C'est dans le prolongement du Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement en 1999 qui s'est prononcé pour la promotion d'une culture indiaocéanique, que le comité consultatif de la Culture réuni en janvier 1999 à Saint-Denis, a proposé que soit créée une manifestation régionale venant en complément des manifestations nationales existantes.

Ce « festival » annuel, auquel serait associé « un marché des arts et de la scène » devait inclure également des actions de formation aux métiers des arts de la scène et aux métiers techniques.

Un projet pilote envisageait deux manifestations culturelles, à Madagascar et à Maurice.

Un soutien de 750 000 euros est accordé par le FED en 2000 par une convention de financement prolongée jusqu'à juillet 2003.

La crise survenue à Madagascar à la suite du scrutin présidentiel de décembre 2001 a conduit le Conseil des Ministres de la COI à différer l'édition malgache, prévue pour avril 2002 à Antananarivo, et à lancer l'édition mauricienne de 2003.

Le comité consultatif Culture de la COI, réuni le 13 décembre 2002, a validé le programme du Festival culturel à Maurice.

Le budget disponible sur le FED (PIR 8) s'élevait à 258.000 euros qu'il a fallu étoffer avec d'autres apports (Ministère mauricien de la Culture, maître d'œuvre, France/Réunion, sponsors privés etc...).

La première édition du Festival culturel tournant de l'océan Indien s'est donc tenue du 29 avril au 4 mai 2003 à Maurice. Outre la cérémonie d'ouverture, cinq spectacles de musique et de danse ont été organisés en différents sites de l'île, avec en moyenne une vingtaine de groupes représentant les cinq « îles ». Le Festival a aussi accueilli des activités complémentaires dont des ateliers sur les instruments de musique, une exposition d'instruments de musique traditionnels, deux conférences, l'une sur le thème « Connaître vos droits d'auteurs », l'autre sur « les stratégies à l'exportation et l'ouverture des nouveaux marchés » et une comédie musicale « Paul et Virginie ». En dépit de quelques critiques sur la programmation artistique ou la communication, il est généralement reconnu que les objectifs ont été atteints du point de vue du public (50 000 spectateurs malgré des conditions météorologiques parfois difficiles), des artistes, des professionnels internationaux et des Etats membres. C'est aussi ce qui ressort du rapport final d'évaluation.

Les questions qui se posent aujourd'hui sont celles de la viabilité et de la pérennisation du Festival. La volonté générale est que celui-ci doit continuer. Cette pérennisation est aussi demandée par le Conseil des Ministres qui appuie Madagascar dans son souhait d'accueillir la prochaine édition.

Le comité consultatif Culture, qui s'est réuni le 6 mai 2003 peu après la clôture du festival, s'est prononcé sur la nécessité d'une politique culturelle commune des pays membres.



### 5.3. Protection civile

La coopération française a proposé de mettre en place, sur crédits du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), un projet dans le domaine de la sécurité civile pour le « soutien aux Etats de la Commission de l'Océan Indien dans leur lutte contre les catastrophes ».

Elle répond ainsi au vœu du Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de 1999 qui avait décidé d'aider les Etats membres dans la lutte contre les catastrophes naturelles, technologiques et les risques quotidiens.

Intitulé « Contribution à la coopération régionale en matière de sécurité civile dans les Etats de la COI », le projet, d'un montant de 1,067 million d'euros sur trois ans, est financé par la France (Fonds de Solidarité Prioritaire). Il vise à doter les pays bénéficiaires d'outils de gestion de crises (procédures, méthodes ...) et de plans d'intervention harmonisés inter-Etats ;

de personnels et d'instructeurs formés ; d'une documentation appropriée ; de matériels de base pour faire face aux interventions de premier secours.

Bien que le protocole de financement ait été signé le 21 novembre 2001, le projet a démarré lentement, en particulier en raison des difficultés intérieures de Madagascar et des Comores en 2002. Depuis fin 2002 et surtout en 2003 les activités se mettent en place à Madagascar surtout, mais aussi à Maurice et aux Seychelles.

Répondant à de réelles priorités nationales, ce projet a reçu en outre le soutien du Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion et d'une douzaine de SDIS de France métropolitaine en matière de formation ou de collecte de matériels. Il peine cependant à se mettre en place aux Comores.

## 5.4. L'émergence d'une initiative régionale de lutte contre le SIDA

Même si le taux de prévalence du VIH/SIDA est relativement bas dans la région, celle-ci n'est pas à l'abri d'une extension de la pandémie. La COI a donc décidé de mettre en œuvre une stratégie de lutte au niveau régional. Lors de la réunion du Conseil des ministres à Maurice en 2002, un Accord de partenariat a été signé entre la COI et l'ONU-SIDA.

L'action en ce domaine a connu d'importants développements en 2003 grâce au soutien financier de l'ONU-SIDA et du PNUD. Décidé au cours d'une réunion technique en octobre 2002, un Groupe Thématique Régional, comprenant l'ensemble des acteurs concernés (Etats, société civile, secteur privé, organisations du système des Nations Unies) s'est réuni à Tananarive en juin 2003. Une rencontre des personnes vivant avec le VIH a eu lieu à Saint-Denis (La Réunion) en août 2003.

Un séminaire de sensibilisation regroupant des journalistes de l'océan Indien a été organisé à Maurice en octobre 2003 de même qu'un colloque scientifique régional, toujours à Maurice, en novembre 2003. Les travaux de ce colloque ont été ouverts par M. Paul Bérenger, Premier ministre de Maurice, Président du Comité national mauricien de lutte contre le SIDA.

Enfin, les 17 et 18 novembre, une importante réunion de travail s'est tenue au siège de la COI destinée à formuler un « Programme régional de lutte contre le SIDA dans les Etats de la COI » dans le cadre d'un partenariat Commission de l'Océan Indien/ système des Nations Unies/ Banque Africaine de Développement, programme financé principalement par la BAD, vraisemblablement à hauteur de 7,38 millions d'euros.

## 5.5. Le lancement d'un Projet Régional Santé

Le Conseil des Ministres de la COI (Seychelles, 12 et 13 février 2003) a décidé de mettre à l'instruction un « Projet santé régional » qui serait financé essentiellement par la France. Ce projet a été affiné en 2003 pour aboutir à un « Projet de renforcement des capacités des Etats membres de la COI dans les domaines de l'urgence et de la lutte contre le SIDA ». La composante « médecine d'urgence » constitue la suite logique du projet d'appui au développement de l'anesthésie-réanimation et médecine d'urgence dans l'océan Indien (PARMU) conduit de 1998 à 2003.

La composante SIDA s'inscrit dans le cadre du projet régional de lutte contre le SIDA.

D'un montant de 1500 000 euros, ce projet a fait l'objet d'une décision favorable du Conseil des Ministres des 30 et 31 octobre 2003 aux Comores. Il sera mis en œuvre par la COI en partenariat avec le Mauritius Institute of Health, le ministère malgache de la Santé et les associations. Il s'étendra sur trois ans et devrait démarrer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

## 5.6. La création d'un Observatoire des droits de l'enfant dans l'océan Indien

Le suivi des droits de l'enfant revêt partout une grande importance. Les 9,5 millions d'enfants des pays membres de la COI vivent dans des conditions très différentes et il n'y a aucun suivi systématique de leurs droits. Une approche régionale permettrait l'élaboration d'outils analytiques et statistiques.

Le Comité des OPL, réuni les 15 et 16 juillet 2003 aux Comores, a donné un accord de principe à la mise en place d'un Observatoire des droits de l'enfant dans l'océan Indien, en partenariat avec l'UNICEF.

Dans le prolongement de cette décision, une réunion comprenant les participants de chaque pays, de l'UNICEF et de l'Université de Maurice s'est tenue le 15 octobre 2003 au siège de la COI pour mieux définir le contenu et les modalités de fonctionnement de cet Observatoire. Le Conseil des Ministres extraordinaire des 30 et 31 octobre a décidé de cette création, étant entendu que la France/Réunion ferait connaître ultérieurement les modalités de sa participation à ce projet.

## Chapitre 6

# LA COI DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION, DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COTONOU ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Les pays membres de la Commission de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) appartiennent au groupe des petites économies, définies en terme de population (moins d'un million et demi d'habitants) ou de PIB (inférieur à 10 milliards de \$). La COI compte aussi parmi ses membres, le département français de La Réunion, région ultra périphérique européenne.

Ce sont des économies par nature très ouvertes qui doivent choisir les modalités de leur insertion dans l'économie mondiale.

Ceci est tout particulièrement vrai en ce qui concerne la politique commerciale. Il existe pour les petites économies en développement de nombreuses options d'insertion sur le marché mondial : adhésion à l'OMC, régionalisme sud-sud, régionalisme nord-sud, recherche ou maintien d'accords préférentiels non réciproques, maintien voire développement des traitements différenciés, politique d'ouverture générale ou relativement progressive et sélective.

Depuis quelques années, la COI s'est définie davantage comme un organisme de proximité qui apporte, par la défense des spécificités de la région (écosystèmes, économies et sociétés insulaires) dans les enceintes régionales et internationales, une plus-value particulière à ses Etats membres.

### 6.1. L'action au sein de l'OMC



La COI collabore avec l'OMC afin de participer à ses travaux et de permettre à ses pays membres de bénéficier de programmes de coopération technique. La COI a obtenu le statut d'observateur à la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha (novembre 2001). Celle-ci a intégré les spécificités des petites économies, décidant la mise en place d'un programme de travail sur ce thème (Paragraphe 35 de la Déclaration), avec pour objectif *« de définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral »*.

Au cours de l'année 2003, la COI a participé comme observateur à la **conférence ministérielle de l'OMC** qui s'est tenue à Cancun (Mexique) du 10 au 15 septembre 2003.

Cette Conférence devant faire le point à mi-parcours des avancées du Cycle du développement lancé à Doha, a été l'occasion pour les Etats représentant des « petites économies » d'appréhender la suite donnée au paragraphe 35 de la précédente Conférence ministérielle qui les concernait. Une réunion, présidée par le Secrétaire général de la COI, a regroupé les représentants (ministres et/ou ambassadeurs) de 24 Etats, des organisations régionales insulaires (Forum du Pacifique Sud et CARICOM), du Secrétariat du Commonwealth.

Il a été constaté que le groupe de travail mis en place avait bien remis son Rapport au Conseil Général de l'OMC et que l'accord se faisait sur la nécessité de prendre en compte les spécificités des petites économies dans le cadre de la libéralisation du commerce mondial.

## 6.2. La mise en œuvre du Plan d'action de la Barbade en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement.

La Commission de l'océan Indien contribue aussi à la mise en œuvre du **Plan d'action de la Barbade**, adopté en 1994 par la Conférence Mondiale sur le Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) en tant que mesure de suivi du chapitre 17 de l'Agenda 21. L'Organisation des Nations Unies a décidé de convoquer une réunion en 2004 à Maurice pour examiner la mise en œuvre de ce Plan d'action (Barbade + 10). Dans ce cadre, lors d'une réunion qui s'est tenue au Cap Vert (1-5 septembre 2003), la COI a été désignée comme structure régionale de coordination pour les Petits Etats Insulaires en Développement de l'Atlantique (Cap Vert, Guinée Bissau, Sao Tomé et Príncipe), de la Méditerranée (Malte et Chypre), de l'océan Indien (Comores, Maurice, Seychelles, Maldives) et du sud de la mer de Chine (Singapour).

Le Conseil des Ministres des 30 et 31 octobre 2003 a accepté cette désignation.

De même l'Atelier régional sur les espèces envahissantes organisé par la COI aux Seychelles du 13 au 17 octobre 2003 a, sur suggestion du Ministre seychellois de l'Environnement, proposé une déclaration des pays membres de la COI pour la réunion Barbade + 10.

Dans le cadre de cette réunion et de la Deuxième Conférence internationale sur la réduction des catastrophes qui se tiendra au Japon en janvier 2005, la COI et le département des Nations Unies sur la **Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC)** ont organisé une réunion régionale à Madagascar, les 20 et 21 novembre 2003, dans le but d'élaborer un rapport régional destiné à ces deux rencontres.

## 6.3. La négociation des Accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

La rencontre ministérielle COI/COMESA/EAC/IGAD (février 2002 à Lusaka), a retenu une stratégie d'approche aux négociations des APE. Les Ministres ont adopté le principe d'une négociation APE en deux étapes : une phase « tous ACP », qui devrait être conclue fin 2003 ; l'autre (entre 2004 et 2007) concernera des négociations spécifiques aux différents régions des ACP.

La COI a participé au lancement des négociations des APE lors du Conseil des Ministres ACP et du Conseil des Ministres Union européenne /ACP (15-27 septembre 2002). Le rôle des organisations régionales est reconnu comme important. La COI, en partenariat avec d'autres organisations insulaires, contribue à ces négociations (petites économies vulnérables, tourisme, pêche...).

En tant qu'organisation régionale, la COI a été associée, tout au long de l'année 2003, aux négociations des APE entre la Commission européenne et les pays ACP.

C'est ainsi que le Secrétaire général a participé, le 9 mai, à la 3<sup>e</sup> réunion des Chefs des Organisations régionales à Bruxelles, ainsi que,

les 13 et 14 mai, à celle des Ordonnateurs régionaux du FED suivie, le 15, par le Conseil des Ministres des ACP à Bruxelles. Il a aussi assisté à la sixième réunion des Hauts fonctionnaires et des Ministres des Etats ACP chargés des questions commerciales, du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2003 à Bruxelles.

Le Secrétaire général a, de plus, participé le 2 octobre au lancement à Bruxelles de la deuxième phase des négociations des Accords de partenariat économique, dite phase régionale, après deux ans de négociations « tous ACP ». Les pays de la COI sont partie prenante de la configuration régionale « Afrique orientale et australe » qui regroupe 17 pays. Sur un plan général, les pays ACP ont mis en place un mécanisme de suivi des négociations régionales. La COI a participé les 19 et 20 janvier 2004 à la première réunion de ce « mécanisme » à Bruxelles.

Rappelons qu'afin de promouvoir les intérêts spécifiques des petites économies dans le cadre des APE, le Secrétariat général avait réalisé une étude en 2002 (Rapport Salmon). Les préconisations de cette étude servent de base aux travaux du COMESA et, plus globalement, des ACP sur les petites économies insulaires ou vulnérables.

## Chapitre 7

### DES PARTENARIATS DIVERSIFIES

La Commission de l'océan Indien met en œuvre des projets de coopération fonctionnelle grâce à ses partenaires financiers. Elle diversifie ses actions et s'affirme au plan international en nouant de nouveaux partenariats

#### 7.1 Coopération Union Européenne / COI



L'Union Européenne soutient, à travers le Fonds Européen de Développement, les projets régionaux développés par la COI. C'est le principal bailleur de fonds de la COI.

Le montant des dotations affectées au financement d'actions régionales dans le sud-ouest de l'Océan Indien est le suivant :

- Convention de Lomé I (4<sup>ème</sup> FED, 1975 - 1980) : 8,5 millions d'euros
- Convention de Lomé II (5<sup>ème</sup> FED, 1980 - 1985) : 20 millions d'euros
- Convention de Lomé III (6<sup>ème</sup> FED, 1985 - 1990) : 29 millions d'euros
- Convention de Lomé IV (7<sup>ème</sup> FED, 1990 - 1995) : 30 millions d'euros
- Convention de Lomé IV bis (8<sup>ème</sup> FED, 1995 - 2000) : 30 millions d'euros

Ainsi avant même la création de la COI en 1982, l'Union Européenne a financé des actions régionales dans la zone. C'est avec la mise en œuvre du 6<sup>ème</sup> FED que la COI est devenue l'interlocuteur privilégié de l'Union Européenne dans le cadre de la coopération régionale.

Le Conseil des Ministres de 1997 a décidé de confier au Secrétaire général la fonction d'Ordonnateur Régional suppléant pour tous les projets en cours et la fonction d'Ordonnateur Régional pour les nouveaux projets.

En référence à la Convention de Lomé IV ainsi qu'à l'Accord de Cotonou, le Secrétaire général est désormais responsable, en étroite collaboration avec le Chef de Délégation de la Commission européenne à Maurice et dans le respect du fonctionnement des institutions de la COI, de la préparation, de la présentation et de l'instruction des projets et programmes d'action.

Ces responsabilités renforcées du Secrétaire général entraînent une localisation préférentielle des nouveaux projets au sein du Secrétariat général de la COI.

##### 7.1.1 Appuis institutionnels au Secrétariat général : des programmes cadres de coopération technique et de l'unité technique de gestion à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur régional (CAOR)

Les **Programmes cadres de coopération technique** (PCCT) avaient pour objectif d'augmenter la capacité de la COI à absorber les fonds mis à sa disposition au titre des conventions de Lomé. Les programmes cadres sont donc utilisés pour financer des expertises et des études pour la mise au point de projets, les travaux de comités d'experts régionaux et la formation à l'élaboration, la gestion et le suivi des projets régionaux. Ils sont en place depuis 1964 (5<sup>e</sup> FED).

D'un montant de 1.950.000 euros, la convention de financement du Programme Cadre de Coopération Technique actuel (PCCT IV) a été signée le 18 août 1999. Ce projet, financé sur les ressources du 8<sup>ème</sup> FED, s'est terminé le 31 janvier 2004.

Le Secrétaire général est aussi aidé dans ses fonctions d'Ordonnateur Régional par une **Unité Technique de Gestion**. Elle est un instrument de renforcement des capacités humaines de la COI.

L'UTG a fait l'objet en 2001 d'une évaluation à mi parcours. Celle-ci a été globalement très positive.

L'Union européenne apporte ainsi un soutien logistique et technique important à la COI. Le programme Unité Technique de Gestion ayant pris fin au 31 décembre 2002, le Programme Cadre de Coopération Technique (PCCT) se terminant au 31 janvier 2004 et le contrat de l'Assistant technique du «Programme Régional Environnement» arrivant à terme le 31 décembre 2003, le financement d'une «**Cellule d'appui à l'Ordonnateur régional**» fusionnant l'ensemble des soutiens logistiques et techniques européens au Secrétariat général de la COI a été demandé à la Commission européenne.

La Convention de financement est signée le 27 janvier 2004 pour un montant de 1 650 000 euros sur 4 ans. Toutefois, dans le souci d'une plus grande autonomie financière, la COI prend désormais en charge sur ses financements propres certains éléments des anciens projets FED (assistant technique informatique et site Web COI du PRIDE, assistant administratif et financier de l'UTG, activités de communication supportées par le PCCT).

### **7.1.2. La mise en œuvre du Fonds Européen de Développement**

Les relations entre la COI et l'Union européenne, son principal bailleur de fonds, sont excellentes, de fréquents contacts ayant lieu tant à Maurice qu'à Bruxelles. Plus formellement, une réunion s'est tenue le 28 janvier 2003, au siège de la Délégation de la Commission européenne à Maurice, pour faire le point des projets en cours.

La revue annuelle de la mise en œuvre du programme indicatif régional du 8<sup>e</sup> FED a eu lieu le 8 octobre 2003 au siège de la COI. Elle a regroupé les membres du Secrétariat général et des participants de la Commission européenne dont certains sont venus spécialement de Bruxelles. Il a été constaté que les efforts entrepris pour mieux consommer les crédits européens ont été fructueux : la presque totalité des fonds est engagée ou programmée (97% pour le 6<sup>e</sup> FED, 91% pour le 7<sup>e</sup> FED, 50% pour le 8<sup>e</sup> FED), les modalités de la participation financière de La Réunion aux projets financés par le FED ont été améliorées, le processus de clôture des projets des PIR 6 et 7 est quasiment terminé.

La toute première convention de financement d'un projet sur le 9<sup>ème</sup> FED (soutien au secrétariat du CIRC) a été signée au siège de la COI le 6 octobre 2003 entre le Secrétaire général adjoint du COMESA et le Délégué de la Commission européenne à Maurice, en présence notamment du Secrétaire général de la COI et du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale de Maurice.

C'est ainsi que les projets financés au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> FED sont techniquement achevés ; la clôture administrative des derniers projets s'achève. Les reliquats du Projet Régional Environnement sont utilisés jusqu'à 2003.

Les projets et programmes engagés sous le PIR du 8<sup>ème</sup> FED qui sont encore en exécution concernent les projets suivants :

- Projet régional de coopération météorologique

Montant : 1.800.000 euros (convention de financement du 1<sup>er</sup> février 2000).

Ce projet a pris du retard dû aux renvois successifs du lancement du satellite Météostat Seconde Génération. Celui-ci a été lancé le 29 août 2002. La Convention de financement est prolongée jusqu'en 2005.

- Projet Education à l'Environnement (ARPEGE): convention de financement mai 2000.

Montant : 1.800.000 euros.

Le projet a démarré en janvier 2003 avec l'arrivée de son coordonnateur régional

- Projet pilote de coopération culturelle

Montant : 750.000 euros approuvé (DAG) en octobre 2000.

Stade : première manifestation organisée à Maurice en 2003 après annulation de l'édition 2002 à Madagascar. La convention de financement est limitée à juillet 2003.

- Projet de « suivi, contrôle et surveillance des grands pélagiques migrateurs »

Stade : Projet en cours de démarrage. La convention de financement a été signée le 20 novembre 2003.

Montant : environ 3.5 millions d'euros sur le FED (plus participation française).



- **Projet Protection des Végétaux**

Stade : La signature de la convention de financement a eu lieu le 3 mars 2003 et le démarrage en août 2003.

Montant : 6.6 millions d'euros.

- **Projet de renforcement du secteur privé**

Stade : la proposition de financement est en cours de finalisation en 2003. Elle intègre les éléments « Appui au secteur privé » des anciens projets PARITE et PREHARP et se fera en relation avec ProInvest.

Montant : 8,3 millions d'euros.

### **7.1.3 La programmation des ressources régionales du 9<sup>ème</sup> FED**

La stratégie régionale, et son programme indicatif régional du 9<sup>ème</sup> FED, sont uniques et élaborés au profit d'un vaste ensemble formé à la fois par le COMESA, l'EAC, l'IGAD et la COI. Ils seront cohérents avec la stratégie et la programmation de la SADC.

Il est proposé les allocations indicatives suivantes pour l'enveloppe budgétaire de 223 M€:

- secteur de concentration principal 'intégration économique' : 40 à 50 %,
- secteur de concentration fonctionnel 'ressources naturelles' : 15 à 25 %,
- secteur de concentration fonctionnel 'transports et communications' : 15 à 25 %,
- hors concentration : 10 à 15 %.

Les trois secteurs de concentration ont été choisis parce qu'ils permettent à la région élargie de faire face aux principales contraintes à son développement, et de contribuer ainsi à l'objectif d'éradication de la pauvreté.

#### ***L'appui à l'intégration économique régionale***

Les pays de la région reconnaissent le rôle essentiel que jouera l'intégration économique régionale pour leur développement économique.

La région élargie a déjà lancé plusieurs initiatives dans cette perspective (CBI/RIFF, SADC, COMESA, COI, EAC, Union Africaine ...).

Des progrès notables ont été réalisés récemment.

Néanmoins, cet ensemble de stratégies s'avère de plus en plus complexe à gérer, d'autant qu'il convient qu'elles demeurent compatibles avec les obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Il faut veiller à ce que les initiatives d'intégration économique de la région soient aussi intégrées à d'autres accords extra-régionaux comme l'AGOA. Il faut surtout préparer la région à la négociation d'un Accord de Partenariat Economique avec l'UE, qui est d'ailleurs un des objectifs principaux de l'Accord de Cotonou.

Le premier secteur focal de la stratégie régionale 'intégration économique' répond justement à ces besoins et correspond au plan de travail COMESA dont sont membres les 4 Etats ACP de la COI. Il est cohérent avec l'objectif de préparation des Etats ACP aux négociations des accords de partenariat économique (APE), sans préjuger des configurations qui seront finalement retenues.

Ainsi, le secteur de concentration 'intégration économique régionale' s'est vu attribuer 40 à 50 % du PIR (soit 90 à 112 M€ des 223 M€).

#### ***La gestion des ressources naturelles : secteur de concentration de coopération fonctionnelle***

On ne peut parler de développement économique durable, et d'intégration des économies de la région dans l'économie mondiale, sans s'assurer d'une exploitation optimale de ses ressources naturelles. Ainsi, la programmation régionale indicative attribue 15 à 25 % du PIR à ce secteur de concentration.

La possibilité a également été retenue d'associer d'autres Etats de la région aux projets initiés par la COI, tels que le projet de surveillance, contrôle et suivi des grands pélagiques migrateurs, le projet de marquage du thon, etc. La participation de l'ensemble de la région à l'initiative AMESD, permettra d'aider les pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles en leur fournissant des informations appropriées sur l'environnement, grâce à l'observation satellitaire de la terre.

### ***Les transports et les communications : secteur de concentration de coopération fonctionnelle***

La programmation indicative alloue également 15 à 25 % des ressources disponibles à ce secteur de concentration qui permettra à la région élargie de mettre en œuvre des stratégies de développement des infrastructures de transport et de communication indispensables à un processus d'intégration régionale. Il appartiendra à la COI de veiller à ce que les intérêts particuliers des Etats du sud-ouest de l'océan Indien soient dûment pris en considération (dessertes maritimes, par exemple).

### ***Secteur hors concentration***

10 à 15 % du PIR du 9<sup>ème</sup> FED sont réservés aux programmes hors concentration. En ce qui concerne la COI plus particulièrement, cette enveloppe devrait permettre le financement d'un appui institutionnel permettant l'aide à la gestion des projets FED, un appui logistique au secrétariat (CAOR), ainsi qu'un appui communautaire à l'association UOI. La poursuite d'une coopération régionale culturelle devrait également être envisageable dans ce contexte.

**La mise en œuvre du PIR 9** a constitué un axe fort de l'action de la COI en 2003.

A la suite de la signature du document de stratégie régionale et du programme indicatif régional à Kampala le 19 novembre 2002, le Comité Inter régional de Coordination s'est réuni à trois reprises en 2003, à Lusaka (3-4 février), à Khartoum (16 mars), et à Quatre-Bornes, au siège de la COI (5 et 6 octobre), comprenant des représentants des organisations de la programmation élargie (COMESA, IGAD, EAC, COI) en présence de représentants de la Commission européenne. Ces réunions ont permis d'adopter le règlement intérieur du CIRC, de désigner un point focal dans les organisations régionales, d'examiner les projets qu'elles ont présentés. Rappelons que la COI a soumis au financement du 9<sup>ème</sup> FED un Programme régional de marquage des thons, un projet de Surveillance, contrôle et suivi des pélagiques migrateurs, le projet AMESD et le projet « Gestion durable des ressources côtières ».

D'ici à la fin 2004 devrait se tenir une revue à mi-parcours. A cette occasion des redéploiements budgétaires pourraient se faire au sein des PIR, des activités non prévues initialement pourraient y être introduites, l'enveloppe globale pourrait être augmentée (ou diminuée en cas de consommation insuffisante des crédits). Une nouvelle réglementation financière du FED a été adoptée, allant dans le sens d'une plus grande harmonisation avec les autres procédures budgétaires de l'UE.



*De gauche à droite : SE M. Jérémie Bonnelame (Ministres des Affaires Etrangères des Seychelles), SE M. Jean Paul Delevoye (Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire de la France), SE M. Ben Massoundi rachid (Vice-Président de l'Union des Comores), SE M. Souef El amine (Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération des Comores), M. Wilfrid Bertile (Secrétaire Général de COI), SE M. Marcel Ranjeva, Ministre des affaires Etrangères de Madagascar, SE M. K. C Khushiram (Ministre du Développement Economique, des Services Financiers et des Affaires Corporatives de Maurice).*

## 7.2 Une plus grande implication financière de la France

Ces dernières années ont vu une implication plus grande de la France, par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), dans le financement des projets de la COI. Outre l'appui technique au Secrétariat général par le biais d'un chargé de mission mis à disposition, la France, après un premier projet santé, a financé en 2001 un projet dans le domaine de la protection civile. En 2003, elle a décidé de financer un projet « Epidémiologie animale » et

un nouveau projet « Santé », ce dernier pour un montant de 1 500 000 euros sur 3 ans. La France participe aussi au financement des projets PRPV et SCS.

Les collectivités locales de La Réunion (Département et Région) ont aussi participé en 2003 au financement d'une étude portant sur la « Conservation des écosystèmes côtiers » pour un montant de 40 000 euros et à celui du Festival Culturel Tournant pour 70 000 euros chacune.

## 7.3 Les autres bailleurs de fonds

### 7.3.1 La Banque Mondiale

La **Banque Mondiale** (Fonds pour l'Environnement Mondial) finance dans la région deux projets portés par la COI : d'une part, le Projet régional de lutte contre le déversement des hydrocarbures en mer, d'un montant de 4 636 500 dollars et qui se termine en juin 2004, et, d'autre part, le projet d'appui au réseau régional de suivi des récifs coralliens, pour un montant de 737 240 dollars.

### 7.3.2 : Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

La COI collabore avec le PNUE depuis 1997 (Convention Nairobi, gestion intégrée des déchets, rapport sur l'environnement).

La COI est devenue pour le PNUE un centre de collaboration pour la région Océan Indien, plus précisément les pays membres de la COI. Elle travaille en étroite collaboration et agit en tant qu'institution coordinatrice entre les pays de la région et le bureau du PNUE à Nairobi.

Elle participe au rapport du PNUE sur l'Environnement Mondial (Global Environment Outlook) et à celui concernant l'Afrique.

### 7.3.3 : Le Programme des Nations Unies pour le Développement

La COI collabore au SIDSnet, le réseau créé par le PNUD pour permettre une meilleure circulation de l'information et des échanges d'expérience entre les 42 Etats insulaires du Pacifique, des Antilles, de l'Atlantique, de l'Océan Indien et de l'Afrique.

L'Organisation des Nations Unies a décidé de convoquer une réunion à Maurice pour examiner la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement. Dans ce cadre, la COI a été désignée comme structure régionale de coordination pour les Etats insulaires en développement de l'Atlantique, de la Méditerranée, de l'océan Indien et du sud de la mer de Chine.

### 7.3.4 : L'ONU-SIDA et la Banque Africaine de Développement (BAD)

Un protocole de coopération entre la COI et l'ONU-SIDA a été signé en marge du Conseil des Ministres des 22 et 23 février 2002. Un atelier en vue de la mise en oeuvre d'un projet régional a eu lieu en 2002.

Le **Programme des Nations Unies pour le Développement** a financé la mise en oeuvre de l'initiative régionale de lutte contre le Sida, en particulier en finançant les différentes rencontres organisées en 2003.

On sait aussi que la **Banque Africaine de Développement** (BAD) s'apprête à financer un Plan régional de lutte contre le Sida pour un montant de 7,38 millions d'euros sur 5 ans.

## 7.4. La diversification des partenariats

La COI s'est toujours efforcée d'établir des partenariats avec des institutions et des organismes lui permettant de diversifier ses actions.

En 2001, ont été signés les accords de partenariat avec l'ONU-SIDA, le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE), le programme UE/ACP, EBAS.

Cette recherche de nouveaux partenariats s'est poursuivie en 2002 et 2003 :

### 7.4.1 : L'Organisation Internationale de la Francophonie

Un accord de coopération a été signé à l'issue du Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement du 3 décembre 1999 entre la COI et l'OIF.

### 7.4.2. L'Agence Internationale de la Francophonie

Malgré une demande tardive, l'Agence Internationale de la Francophonie a participé à hauteur de 12 000 euros au financement du Festival Culturel Tournant de la COI qui s'est déroulé à Maurice en 2003.

### 7.4.3 : Le COMESA

En raison de l'appartenance de quatre de ses pays membres au COMESA, la COI collabore étroitement avec cette organisation régionale et participe, avec l'aide financière de l'Union Européenne, aux réunions de ses instances dirigeantes. Cette collaboration a été formalisée par un mémorandum d'accord signé le 24 mai 1999 entre les Secrétaires Généraux des deux organisations.

La programmation du 9<sup>e</sup> FED a nécessité la mise au point d'un document stratégique d'intégration régionale et la préparation du PIR destiné à sa mise en œuvre. Un Comité Inter-Régional de Coordination (COMESA, COI, IGAD, EAC) a été créé à cet effet.

### 7.4.4 : Autres partenariats :

#### Avec la France (Réunion)

Un financement, dont une partie a été accordée par le Conseil régional et l'autre par le Conseil général, a permis d'effectuer une étude de faisabilité d'un projet portant sur la **Conservation des écosystèmes côtiers et marins**.

#### Avec l'AUF

Afin de supporter l'UOI dans sa nouvelle formule, l'AUF et la COI ont décidé d'unir leurs efforts. Un **Accord de partenariat régional** a été signé en 2003.

#### Avec la CRPM

La Conférence des Régions Périphériques et Maritimes de l'Union européenne et la COI se sont rencontrées au niveau de leurs Présidents et de leurs Secrétaires généraux le 30 octobre 2002 à la Réunion. Ces contacts devraient déboucher sur un accord de partenariat. La CRPM et la COI pourraient en effet coopérer dans le domaine de la gestion intégrée des zones marines et côtières, de la desserte maritime dans un contexte d'îles ou d'archipels, de la problématique de la vulnérabilité des économies insulaires et des régions européennes ultrapériphériques.

#### Collaboration avec l'UNITAR

La COI a accueilli, du 19 au 21 novembre 2002, un Atelier de renforcement des capacités en matière de tourisme, d'environnement et de gestion intégrée des zones côtières organisé par l'UNITAR.

Un Protocole de collaboration entre la COI et l'UNITAR a été signé en 2003.

## Personnel de la Commission de l'Océan Indien

### *Secrétariat Général*

Wilfrid BERTILE	Secrétaire Général
Mohamed SAID SALIM	Chargé de mission
Rajendranath MOHABEER	Chargé de mission
Denis BOSSARD	Chargé de mission (coopération française)
Gilbert ANDRIANANTOANINA	Assistant technique/Informaticien
Vicky CUSHMAJEE	Comptable
Rahantanirina RANDRIAMAMONJY	Secrétaire de direction
Nathalie SEVATHIAN	Secrétaire
Suneeta GUKHOOL	Secrétaire
Régine NELLUN	Assistante Comptable
Raj BUGNATH	Chauffeur
Bijaye MANOHUR	Jardinier
Presram NAMDEWO	Gardien
Jaywantee GOVINDEN	Employée

### *Programme de Lutte contre les Déversements d'Hydrocarbures (COI/Banque Mondiale)*

Raj PRAYAG	Coordonnateur régional
Amreeta JAGLOO	Secrétaire

### *ARPEGE (COI/UE)*

Olivier TYACK	Coordonnateur régional
Francine BOURDON	Secrétaire

### *Programme régional de Protection des végétaux (PRPV)*

Claude SOOPRAMANIEN	Coordinateur régional
Eric PANTALONI	Conseiller technique
Shirley LAW WAI	Secrétaire

**LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN ET SES PROJETS  
COMMENT NOUS CONTACTER ?**

**SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN**

**Secrétaire Général : Wilfrid BERTILE**

Q4, avenue Sir Guy Forget  
Quatre Bornes, B.P. 7, République de Maurice

Tél. : (230) 425 16 52 / 95 64  
Fax : (230) 425 27 09  
[coi7@intnet.mu](mailto:coi7@intnet.mu)  
[www.coi-info.org](http://www.coi-info.org)

**Programme de Lutte contre les Déversements d'Hydrocarbures (COI/Banque Mondiale)**

C/o Secrétariat Général de la COI  
Avenue Sir Guy Forget, BP 7  
Quatre Bornes, Maurice

Tél. : (230) 425 16 52 / 95 64  
Fax : (230) 425 27 09  
[prayag@coi.intnet.mu](mailto:prayag@coi.intnet.mu)

**ARPEGE (COI/UE)**

C/o Secrétariat Général de la COI  
Avenue Sir Guy Forget, BP 7  
Quatre Bornes, Maurice

Tél. : (230) 425 16 52 / 95 64  
Fax : (230) 425 27 09  
[otyack@coi.intnet.mu](mailto:otyack@coi.intnet.mu)

**Programme régional de Protection des végétaux (PRPV)**

C/o Division de phytopathologie, Ministère de  
l'Agriculture, des technologies alimentaires et des  
ressources naturelles, Réduit, Maurice

Tél. : (230) 454 48 19 / 454 48 26 / 454 48 38  
Fax : (230) 454 48 39  
[prpv-ucr@intnet.mu](mailto:prpv-ucr@intnet.mu)